



First Session
Thirty-seventh Parliament, 2001-02

SENATE OF CANADA

*Proceedings of the Standing Senate
Committee on*

Legal and Constitutional Affairs

Chair:
The Honourable LORNA MILNE

Thursday, March 7, 2002

Issue No. 28

Fifth meeting on:

Bill S-32, An Act to amend the Official Languages Act
(fostering of English and French).

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
trente-septième législature, 2001-2002

SÉNAT DU CANADA

*Délibérations du Comité
sénatorial permanent des*

Affaires juridiques et constitutionnelles

Présidente:
L'honorable LORNA MILNE

Le jeudi 7 mars 2002

Fascicule n° 28

Cinquième réunion concernant:

Le projet de loi S-32, Loi modifiant la Loi sur les langues
officielles (promotion du français et de l'anglais)

TÉMOINS:
(*Voir à l'endos*)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON LEGAL
AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Lorna Milne, *Chair*

The Honourable Gérald-A. Beaudoin, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Andreychuk	Joyal, P.C.
Buchanan, P.C.	* Lynch-Staunton
Bryden	(or Kinsella)
* Carstairs, P.C.	Moore
(or Robichaud, P.C.)	Nolin
Cools	Pearson
Fraser	Rivest
Gauthier	

**Ex Officio Members*

(Quorum 4)

Change in membership of the committee:

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Gauthier substituted for that of the Honourable Senator Joyal (*March 7, 2002*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Présidente: L'honorable Lorna Milne

Vice-président: L'honorable Gérald-A. Beaudoin

et

Les honorables sénateurs:

Andreychuk	Joyal, c.p.
Buchanan, c.p.	* Lynch-Staunton
Bryden	(ou Kinsella)
* Carstairs, c.p.	Moore
(ou Robichaud, c.p.)	Nolin
Cools	Pearson
Fraser	Rivest
Gauthier	

**Membres d'office*

(Quorum 4)

Modification de la composition du comité:

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit:

Le nom de l'honorable sénateur Gauthier est substitué à celui de l'honorable sénateur Joyal (*le 7 mars 2002*).

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Thursday, March 7, 2002
(45)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met at 10:55 a.m. this day, in room 257-East Block, the Honourable Senator Milne, Chair, presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Beaudoin, Bryden, Cools, Fraser, Gauthier, Joyal, P.C., Milne, Moore, and Pearson (9).

Other senator present: The Honourable Senator Grafstein (1).

In attendance: From the Library of Parliament: Nancy Holmes and Molly Dunsmuir, Researchers, Law and Government Division.

Also in attendance: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the Order of Reference adopted by the Senate on Tuesday, November 20, 2001, the committee proceeded to study Bill S-32, An Act to amend the Official Languages Act (fostering of English and French). (*For complete text of Order of Reference, see proceedings of the committee, Issue No. 23, February 6, 2002.*)

WITNESSES:

From the Quebec Community Group Network:

Hugh Maynard, President.

Deborah Hook, Executive Director.

Richard Henderson, President, Outaouais Alliance.

From the Law Commission of Canada:

Nathalie Des Rosiers, President.

As a panel:

From the Commission nationale des parents francophones (CNPF):

Colleen Soltermann, President.

Jean-Pierre Dubé, Liaison Director.

From the Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO):

Jean-Marc Aubin, President.

Ronald F. Caza, Lawyer.

Mr. Maynard made an opening statement and answered questions with Mr. Henderson and Ms Hook.

Ms Des Rosiers made an opening statement and answered questions.

At 12:35 p.m. the committee suspended its sitting.

At 12:45 p.m. the committee resumed its sitting.

Mr. Aubin made an opening statement. Ms Soltermann made an opening statement. Together, the witnesses answered questions.

PROCÈS-VERBAL

OTTAWA, le jeudi 7 mars 2002
(45)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 55, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable sénateur Milne (*présidente*).

Membres du comité présents: Les honorables sénateurs Beaudoin, Bryden, Cools, Fraser, Gauthier, Joyal, c.p., Milne, Moore et Pearson (9).

Autre sénateur présent: L'honorable sénateur Grafstein (1).

Également présentes: De la Bibliothèque du Parlement: Nancy Holmes et Molly Dunsmuir, attachées de recherche, Division du droit et du gouvernement.

Aussi présents: Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le mardi 20 novembre 2001, le comité examine le projet de loi S-32, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais). (*L'ordre de renvoi figure dans le fascicule n° 23 du 6 février 2002.*)

TÉMOINS:

Du Quebec Community Group Network:

Hugh Maynard, président;

Deborah Hook, directrice exécutive;

Richard Henderson, président, Outaouais Alliance.

De la Commission du droit du Canada:

Nathalie Des Rosiers, présidente.

En table ronde:

De la Commission nationale des parents francophones (CNPF):

Colleen Soltermann, présidente;

Jean-Pierre Dubé, directeur de liaison.

De l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO):

Jean-Marc Aubin, président;

Ronald F. Caza, avocat.

M. Maynard fait une déclaration et, de concert avec M. Henderson et Mme Cook, répond aux questions.

Mme Des Rosiers fait une déclaration et répond aux questions.

À 12 h 35, le comité suspend la séance.

À 12 h 45, le comité reprend la séance.

M. Aubin fait une déclaration. Mme Soltermann fait une déclaration. Les témoins répondent aux questions.

At 1:28 p.m., the committee adjourned to the call of the Chair.

À 13 h 28, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTEST:

ATTESTÉ:

La greffière du comité,

Josée Thérien

Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, March 7, 2002

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill S-32, to amend the Official Languages Act (fostering of English and French), met this day at 10:55 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Lorna Milne (*Chairman*) in the Chair.

[*English*]

The Chairman: Honourable senators, today we will be starting with Ms Deborah Hook of the Quebec Community Groups Network. Perhaps, Ms Hook, you would begin by introducing your confreres.

Ms Deborah Hook, Executive Director, Quebec Community Groups Network: In fact, the Chair of the Quebec Community Groups Network, Mr. Hugh Maynard, will present the brief. Mr. Richard Henderson, president of Outaouais Alliance, is here for support.

Mr. Hugh Maynard, Chair, Quebec Community Groups Network: Honourable senators, I believe a text is being circulated for your benefit. I thank the committee, and in particular, Senator Gauthier, for the opportunity to express our opinion on Bill S-32, sponsored by the honourable senator. We have heard quite a lot about the unflinching commitment the honourable senator has shown over many years to supporting minority communities in Canada, and we would like to express our appreciation. It is also important to note the impressive credentials in the field of official languages of the other honourable senators around this table who are here to listen to us and consider our point of view.

I will take a moment to introduce the Quebec Community Groups Network. The QCGN is a non-profit network of community associations that receives funding from the Department of Canadian Heritage to support English-speaking communities throughout Quebec. Our mission is to contribute to the development and enhancement of the vitality of the English language minority communities throughout Quebec. The member organizations conferred a mandate to promote a coordinated approach to community development with other partners to support and develop our communities. The QCGN is also mandated to promote dialogue between the English and French language minority communities in Canada and the representation of our English-minority communities at the national level with federal institutions and bodies that influence the development and enhancement of our communities. I think that is fairly evident from our relationship to the Official Languages Act and the Official Languages Support Program of Canadian Heritage.

Senator Gauthier's bill should be supported because it enhances the mandatory nature of section 41 of the Official Languages Act. The QCGN feels that it strengthens the obligation of the federal government to take necessary measures

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 7 mars 2002

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles à qui le projet de loi S-32, Loi modifiant la Loi sur les langues officielles (promotion du français et de l'anglais) a été renvoyé, se réunit aujourd'hui à 10 h 55 pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Lorna Milne (*présidente*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

La présidente: Honorables sénateurs, aujourd'hui nous entendrons d'abord Mme Deborah Hook du Quebec Community Groups Network. Madame Hook, vous pourriez peut-être commencer par nous présenter vos collègues.

Mme Deborah Hook, directrice exécutive, Quebec Community Groups Network: En fait, c'est M. Hugh Maynard, président du Quebec Community Groups Network qui présentera notre mémoire. M. Richard Henderson, président de l'Outaouais Alliance, est ici pour nous appuyer.

M. Hugh Maynard, président, Quebec Community Groups Network: Honorables sénateurs, je crois qu'on a distribué le texte de notre mémoire à votre intention. Je remercie le comité, et en particulier le sénateur Gauthier, de cette occasion d'exprimer notre opinion sur le projet de loi S-32 qui a été présenté par l'honorable sénateur. Nous avons beaucoup entendu parler de la volonté indéfectible manifestée par l'honorable sénateur au fil des ans qui a appuyé les collectivités minoritaires au Canada, et nous tenons à l'en remercier. Il importe aussi de souligner les qualifications impressionnantes dans le domaine des langues officielles des autres honorables sénateurs qui sont ici autour de cette table pour nous écouter et tenir compte de notre point de vue.

J'aimerais pendant quelques minutes vous présenter le Quebec Community Groups Network. Le QCGN est un réseau sans but lucratif d'associations communautaires qui reçoit des fonds du ministère du Patrimoine canadien pour appuyer les collectivités anglophones au Québec. Notre mission consiste à contribuer au développement et à l'amélioration de la vitalité des collectivités anglophones minoritaires au Québec. Nos organisations membres nous ont confié le mandat de promouvoir une approche coordonnée au développement communautaire avec d'autres partenaires afin d'appuyer et de développer nos collectivités. Le QCGN a par ailleurs le mandat de promouvoir le dialogue entre les collectivités minoritaires de langues française et anglaise au Canada et de représenter nos collectivités minoritaires anglophones à l'échelle nationale auprès de nos institutions fédérales et des organismes qui influencent le développement et l'épanouissement de nos collectivités. Je pense que notre mandat est assez évident par rapport à la Loi sur les langues officielles et le Programme d'appui aux langues officielles de Patrimoine Canada.

Le projet de loi du sénateur Gauthier mérite d'être appuyé car il améliore le caractère obligatoire de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles. Le QCGN est d'avis qu'il renforce l'obligation du gouvernement fédéral de prendre les mesures nécessaires afin

to promote the vitality and development of minority communities. History tells us that section 41 is, in fact, executory in nature. The Honourable Ray Hnatyshyn, on March 22, 1988 before the House of Commons legislative committee responsible for considering Bill C-72 on official languages, and the Honourable Lucien Bouchard, then Secretary of State, appearing before the Senate committee considering the bill, both stated that section 41, which introduces Part 7 of the act, created an obligation for the federal government to act positively to promote the vitality and development of minority communities.

We should like to share with you today a rapid overview of the actual state of our English-speaking communities and what they are facing against the backdrop of the Official Languages Act as it is presently being applied. Before getting into the details, we feel it is very important to clearly and unequivocally express our understanding of the need to protect the French language and culture in Quebec for many reasons. More and more anglophones are marrying francophones, which has resulted in an English community that is very cognizant of the reality in Quebec today.

Also, the QCGN is working more and more with the Fédération des communautés francophones et acadienne du Canada and is reaching out to the francophone minority communities throughout the country. This has resulted in an understanding of and sensitivity to the reality for francophones living outside Quebec.

We believe that we are among the best ambassadors for Canadian unity, with our understanding of our unique and rich culture in Quebec and Canada and as we live with linguistic duality on a daily basis.

There are some alarming facts and figures concerning our minority communities that must be shared to gain an understanding of why we support Senator Gauthier's bill to clarify how section 41 of the Official Languages Act should be applied.

The 1996 Canadian census tells us that there are 926,000 anglophones living in Quebec and 968,000 francophones living outside Quebec. The demographic portrait of English Quebec is changing dramatically. Recent statistics tell us that the demographic weight of the anglophones within Quebec continues to drop. Migration from other Canadian provinces is lower than previously. The Quebec government has a policy to actively encourage French speakers to come to Quebec, and those anglophones who do come to Quebec tend to stay in the Montreal area.

Our population is aging faster than that of our francophone neighbours. There are more poor anglophones than poor francophones in Quebec. Unemployment is 15 per cent higher for anglophones than for francophones in Quebec, despite the fact that English-speaking Quebecers have a higher level of education and are more bilingual than their francophone counterparts. The English-speaking minority in Quebec needs the support of the Official Languages Act to change this situation.

de promouvoir la vitalité et le développement des collectivités minoritaires. L'histoire nous dit que l'article 41 est en fait de nature exécutoire. L'honorable Ray Hnatyshyn, le 22 mars 1988, devant le Comité législatif de la Chambre des communes chargé d'examiner le projet de loi C-72 sur les langues officielles et l'honorable Lucien Bouchard, alors secrétaire d'État, lorsqu'il a comparu devant le comité sénatorial qui examinait le projet de loi, ont tous les deux déclaré que l'article 41, qui introduit la partie VII de la loi, créait une obligation pour le gouvernement fédéral d'agir positivement afin de promouvoir la vitalité et le développement des collectivités minoritaires.

Aujourd'hui, nous aimerions vous présenter un aperçu de la situation actuelle de nos collectivités anglophones et de l'avenir qui les attend vu la façon dont la Loi sur les langues officielles est appliquée à l'heure actuelle. Avant d'entrer dans les détails, nous estimons qu'il est très important de préciser en toute clarté et sans équivoque que nous comprenons bien qu'il est nécessaire de protéger la langue et la culture françaises au Québec et ce, pour de nombreuses raisons. Il y a de plus en plus d'anglophones qui épousent des francophones, ce qui fait que la collectivité anglophone reconnaît très bien la réalité au Québec aujourd'hui.

Par ailleurs, le QCGN travaille de plus en plus avec la Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada et s'efforce d'établir le dialogue avec les communautés minoritaires francophones partout au pays. Nous sommes donc davantage sensibles à la réalité des francophones qui vivent à l'extérieur du Québec.

Nous croyons que nous sommes parmi les meilleurs ambassadeurs de l'unité canadienne, car nous comprenons la culture riche et unique du Québec et du Canada et nous vivons quotidiennement la dualité linguistique.

Il y a certains faits et chiffres alarmants concernant nos communautés minoritaires dont nous devons vous parler pour que vous compreniez la raison pour laquelle nous appuyons le projet de loi du sénateur Gauthier visant à préciser la façon dont l'article 41 de la Loi sur les langues officielles devrait s'appliquer.

Le recensement de 1996 révèle que 926 000 anglophones vivent au Québec et que 968 000 francophones vivent à l'extérieur du Québec. Le portrait démographique du Québec anglophone change dramatiquement. Des statistiques récentes révèlent que le poids démographique des anglophones au Québec continue à diminuer. La migration issue des autres provinces canadiennes est moins élevée qu'auparavant. Le gouvernement du Québec a pour politique d'encourager activement les francophones à venir au Québec, et les anglophones qui viennent au Québec ont tendance à demeurer dans la région de Montréal.

Notre population vieillit plus rapidement que celle de nos voisins francophones. Il y a un plus grand nombre d'anglophones pauvres au Québec que de francophones pauvres. Le chômage est de 15 p. 100 plus élevé chez les anglophones que chez les francophones au Québec, même si les Québécois anglophones ont un niveau d'éducation plus élevé et sont davantage bilingues que leurs homologues francophones. La minorité francophone au Québec a besoin de l'appui de la Loi sur les langues officielles pour changer cette situation.

I think that that reinforces the earlier statement about the changes to the statute that are being proposed.

Within the education sector, reality for anglophones in Quebec is not as it would seem if one only used the Canadian Charter as a measure of the state of affairs. The Canadian Charter permits the use of the mother tongue as a criterion for access to schooling in a minority language in Quebec; however, anglophones there are refused schooling in English even if their mother tongue is English because of Bill 101.

In reality, the Canadian Charter and Bill 101 combined have some rather startling effects on the English-speaking minority communities throughout Quebec. Obviously, the restriction on access to English schools has resulted in fewer English speakers in our school system. The numbers are estimated to have dropped by 50 per cent over the last 25 years, which has provoked a real crisis in the educational system. In the outlying regions, schools are shrinking and closing. Distance education, which technologically links students in these regions, has become necessary so that they can stay with their families and complete the necessary prerequisites for entry to cégeps and universities.

Access to health and social services in one's own language, in this case, English, is recognized by Health Canada as a clear determinant of health. While budget cuts, hospital closures and amalgamations are a reality for health care across Canada, a snapshot of the situation for English-speaking Quebecers sadly points to the politicization of access to health and social services as a factor in the challenges Quebec anglophones face. For example, plans were developed in the early 1990s with the English-speaking communities to allow access to services in English, either from a French institution or from an English institution in another region. Before the implementation of these plans, they were sent to the office de langue français to ensure that they respected the charter of the French language. Over time, in the highly charged political arena in Quebec, there have been attempts to radically change or even abolish these plans because, as has been stated, they allow too much English in the system.

Also, the institutional network that has been historically linked to the English-speaking community has come under many direct and indirect pressures that have clearly hindered it in providing services to anglophones, which threatens the central role played by the organizations in the network. Recently, the entire provincial advisory committee on health and social services for the English-speaking population resigned as a result of political interference by the Quebec government, leaving us institutionally bereft in terms of our representation at that level.

Je pense que cela renforce ce qu'on a dit précédemment à propos des changements que l'on propose d'apporter à la loi.

Dans le secteur de l'éducation, la réalité pour les anglophones au Québec n'est pas ce qu'elle semblerait être si l'on n'utilisait que la Charte canadienne pour évaluer l'état de la situation. La Charte canadienne permet l'utilisation de la langue maternelle comme critère d'accès aux études dans une langue minoritaire au Québec; cependant, on refuse aux anglophones de fréquenter une école anglaise même si leur langue maternelle est l'anglais en raison de la Loi 101.

En réalité, la combinaison de la Charte canadienne et de la Loi 101 ont des conséquences plutôt étonnantes pour les communautés minoritaires anglophones au Québec. Manifestement, la restriction relative à l'accès aux écoles anglaises a fait en sorte qu'il y a de moins en moins de gens qui parlent l'anglais dans notre système scolaire. On estime que le nombre d'anglophones a diminué de 50 p. 100 au cours des 25 dernières années, ce qui a provoqué une crise réelle dans le système d'enseignement. Dans les zones périphériques, le nombre des élèves dans les écoles diminue et certains sont en train de fermer. Le téléenseignement qui relie technologiquement les étudiants dans ces régions, est devenu nécessaire pour que les jeunes puissent rester dans leur famille et terminer les cours préalables nécessaires pour entrer au cégep et à l'université.

L'accès aux services de santé et aux services sociaux dans la langue maternelle, dans ce cas-ci, l'anglais, est reconnu par Santé Canada comme étant sans conteste un élément déterminant. Les compressions budgétaires, les fermetures d'hôpitaux et les amalgamations sont une réalité pour les soins de santé au Canada, mais une consultation éclair de la situation pour les Québécois anglophones, révèle malheureusement que la politisation de l'accès aux services de santé et aux services sociaux fait partie des défis que doivent affronter les anglophones du Québec. Par exemple, au début des années 90, on a élaboré des plans avec les communautés anglophones afin de permettre qu'ils aient accès aux services en anglais, soit dans un établissement francophone ou dans un établissement anglophone d'une autre région. Avant que ces plans ne soient mis en oeuvre, on les a envoyés à l'Office de la langue française afin de s'assurer qu'ils respectaient la Charte de la langue française. Au fil du temps, étant donné le climat très politiquement chargé au Québec, on a tenté de changer radicalement ou même d'abolir ces plans car, comme on l'a dit, ils permettent trop d'anglais dans le système.

Par ailleurs, le réseau institutionnel qui par le passé était lié à la communauté anglophone a subi de nombreuses pressions directes et indirectes qui l'ont clairement empêché de fournir des services aux anglophones, ce qui menace le rôle essentiel que jouent les organisations du réseau. Récemment, tous les membres du comité consultatif provincial sur les services de santé et les services sociaux pour la population anglophone ont démissionné en raison de l'ingérence politique du gouvernement du Québec, ce qui fait que nous n'avons absolument plus aucune représentation à ce niveau.

Thus, an analysis of the situation in the health and social services sector for the English-speaking minority from the “outside,” so to speak, without seeing the real facts and figures, would lead one to come to a rapid and, at times, erroneous conclusion that all is well, when in fact it is not.

Various other issues are beginning to impact on the English-speaking community, most recently, municipal affairs and the effect of the mergers in Quebec on the availability of English-language services, and this is not only at the local level. It must also be stated that the refusal of the Supreme Court to hear a motion with regard to the municipal mergers was a major blow to our minority communities. To quote Senator Fraser in her recent speech in Moncton, New Brunswick, it is not every day that a minority is refused even the opportunity to be heard before its rights are eliminated. Does this mean that our minority communities must wait until there is real damage before going before the court for a remedy, bearing in mind the financial and human costs involved? I think that is very important.

I made a commitment when I became involved in community organizations in the mid 1990s that I did not want to earn a reputation as a whiner, always complaining about this, that and the other. I was there on a positive note to get something done. However, I think the question must be asked: If you cannot get action and you cannot get results, what other course do you have? I suppose the broader definition of a “whiner” would be someone who goes to court. Perhaps that is stretching the argument a little, but it brings us back to the point of the changes proposed by Senator Gauthier. We want to be proactive rather than reactive in these situations.

We also have difficulty with the intergovernmental agreements between our federal and provincial governments. Quebec is the only province that has not signed a Canada-Community agreement with the federal government to support the official language minority communities. We have been working with the federal government to increase the level of employment in the federal public service. Since anglophones represent 13 per cent of the population and only 7 per cent of the federal public service in Quebec, and of course, only about 0.5 per cent of the provincial public service, it makes it very difficult to provide employment opportunities.

As you can see, the wording of the Official Languages Act in section 41 and Part 7 allows other issues to crowd out the federal government’s support for official language minority communities, in this case, the English-speaking minority in Quebec. Moreover, as you have surely noticed, recent newspaper articles tell us that the latest polls show reduced support for minority-language communities in the majority communities.

Even with the protection of the Canadian Charter, and taking into account the institutional structures we have built, the English-minority population in Quebec, despite the misconceptions, myths and misinformation, needs a strong and

Par conséquent, une analyse de la situation dans le secteur des services sociaux et de santé pour la minorité anglophone, réalisée à l’extérieur, pour ainsi dire, sans voir les faits et les chiffres réels, conduirait à la conclusion rapide et parfois erronée que tout va bien, alors que ce n’est pas le cas.

Diverses autres considérations commencent à se faire sentir sur la collectivité anglophone, comme, tout récemment, les affaires municipales et l’effet des fusions au Québec sur la disponibilité des services en langue anglaise. Et cela n’est pas uniquement au niveau local. Il faut aussi dire que le refus de la Cour suprême d’entendre une motion relative aux fusions municipales a été un dur coup pour les communautés minoritaires. Pour reprendre les propos du sénateur Fraser tenus récemment à Moncton au Nouveau-Brunswick, ce n’est pas tous les jours qu’une minorité se voit refuser ne serait-ce que la possibilité d’être entendue avant que ses droits soient éliminés. Cela signifie-t-il que nos communautés minoritaires doivent attendre qu’il y ait eu de véritables dégâts avant de s’adresser au tribunal pour obtenir réparation sans compter le coût financier et humain que cela suppose? Je pense que c’est très important.

Quand j’ai commencé à jouer un rôle dans les organisations communautaires, au milieu des années 90, je ne voulais pas avoir la réputation d’être un braillard, à toujours me plaindre de ceci ou de cela. J’avais l’esprit positif et je voulais accomplir quelque chose. Pourtant, la question doit être posée: si vous ne pouvez pas obtenir de décision ni de résultat, qu’y a-t-il d’autre à faire? J’imagine que si l’on élargit la définition de braillard, on peut y inclure quelqu’un qui s’adresse au tribunal. Je pousse peut-être un peu fort, mais cela nous ramène aux changements proposés par le sénateur Gauthier. Nous voulons aller au devant de la situation et non nous contenter d’y réagir.

Il y a des frictions à propos des accords intergouvernementaux entre le gouvernement fédéral et celui des provinces. Le Québec est la seule province à ne pas avoir signé d’accord communautaire avec le gouvernement fédéral pour soutenir les communautés de langue officielle en situation minoritaire. Nous travaillons déjà avec le gouvernement fédéral pour augmenter notre participation à la fonction publique fédérale. Puisque les anglophones représentent 13 p. 100 de la population et à peine 7 p. 100 de la fonction publique fédérale au Québec — et à peine 0,5 p. 100 de la fonction publique provinciale — il est très difficile de trouver des places.

Comme vous le voyez, le libellé de la Loi sur les langues officielles à l’article 41 et dans la partie 7 évince pour ainsi dire le rôle du gouvernement fédéral à l’appui des communautés de langue officielle en situation minoritaire, celles de langue anglaise au Québec en l’occurrence. De plus, comme vous l’avez sans doute remarqué, des articles récents dans les journaux nous disent que les derniers sondages font état d’une réduction de l’appui aux communautés de langue officielle en situation minoritaire dans les collectivités majoritaires.

Même avec la protection de la Charte canadienne, et tenant compte des structures institutionnelles que nous avons bâties, la population minoritaire anglophone du Québec, malgré les malentendus, les mythes et les mensonges, a besoin d’une loi

clear law and the political will to apply it. This ambiguity permits our government to determine, within the confines of its own structures, what is good for our community. Consultation is often too little and too late. It is a paternalistic relationship, not a partnership.

Witnesses who have preceded us, particularly the FCFA, have suggested modifications to section 1 with which we agree. These modifications will serve to clarify and enhance the federal government's obligation to support minority communities across Canada and will open the door to regulations that allow the timely, pertinent and flexible application of the Official Languages Act.

Honourable senators, through the Official Languages Act, particularly section 41 in Part 7, the government must mobilize the necessary resources to develop leadership and empower the community to take care of itself. The federal government must be committed to its obligation to ensure the means to support and develop a vibrant and healthy minority English-speaking community in Quebec. We need legislation that, combined with the political will, will support and enhance our minority communities as they really are, and which will be understood and accepted by the majority populations and those whose job it is to implement the law. We need a clear, strong law that will enable the English-speaking minority in Quebec to base its voice on solid facts and broad-based knowledge and empower us to work with the government to contribute to the rich social fabric of our communities, our province and our country.

[Translation]

A few years ago, when Marcel Massé was President of Treasury Board, I was a member of the Fontaine Task Force on Government Transformations. One of the points that came out of our discussions on transformations involving the transfer of obligations regarding official languages to the new agencies and new service providers was Canada's two official languages: English and French. Canada must get involved and include these words in all regulations, activities, programs and Government of Canada policies. I think that Senator Gauthier's proposals seek to achieve exactly that. It is one of Canada's fundamental values, and we must have legislation supporting it.

[English]

Senator Beaudoin: The brief states that section 41 is executory, or imperative. Do you agree with that?

Mr. Maynard: Yes.

Senator Beaudoin: My second point arises from your third page, the fifth paragraph from the bottom, where you say that in Quebec, anglophones are refused schooling in English.

forte et claire et de la volonté politique de l'appliquer. Cette ambiguïté permet à notre gouvernement de décider, dans le cadre de ses propres structures, ce qui est bon pour notre communauté. Quant à la consultation, c'est souvent trop peu trop tard. C'est une relation paternaliste et non un partenariat.

Les témoins qui nous ont précédés, en particulier le FCFA, a proposé de modifier l'article 1. Nous approuvons cette proposition. Elle viendrait clarifier et améliorer l'obligation du gouvernement fédéral de soutenir les minorités partout au pays et ouvrirait la voie à une réglementation qui permettrait l'application opportune, pertinente et flexible de la Loi sur les langues officielles.

Mesdames et messieurs les sénateurs, au moyen de la Loi sur les langues officielles, en particulier l'article 41 à la partie 7, le gouvernement doit mobiliser les ressources nécessaires pour prendre les choses en main et donner à la collectivité les moyens de s'occuper d'elle-même. Le gouvernement fédéral doit montrer de la détermination dans son obligation de garantir les moyens de soutenir et de laisser s'épanouir une minorité anglophone dynamique et vigoureuse au Québec. Nous avons besoin d'une loi qui, conjuguée à la volonté politique, soutiendra et valorisera les collectivités minoritaires telles qu'elles sont vraiment, et qui sera comprise et acceptée par les populations majoritaires et ceux dont la mission est d'appliquer la loi. Il nous faut une loi claire et forte qui permettra à la minorité anglophone du Québec d'ancrer sa voix sur des faits solides et des connaissances étendues et qui nous donnera les moyens de travailler avec le gouvernement pour contribuer au riche tissu social de nos communautés, de notre province et de notre pays.

[Français]

Il y a quelques années, lorsque Marcel Massé était ministre du Conseil du Trésor, j'étais membre du groupe de travail Fontaine sur les transformations gouvernementales. Un des points ressortant des discussions sur les transformations impliquant le transfert des obligations sur les langues officielles avec de nouvelles agences et de nouveaux prestataires de services, était les deux langues officielles du Canada: l'anglais et le français. Le Canada doit s'impliquer et inclure ces mots dans tous les règlements, toutes les activités, tous les programmes et toutes les politiques du gouvernement du Canada. Je crois que la proposition du sénateur Gauthier vise exactement cet objectif. C'est une valeur fondamentale du Canada, et on doit avoir une législation qui soutient cela.

[Traduction]

Le sénateur Beaudoin: Le mémoire dit que l'article 41 est exécutoire, ou impératif. Êtes-vous d'accord?

M. Maynard: Oui.

Le sénateur Beaudoin: Ma deuxième question porte sur ce que vous dites dans votre troisième page, le troisième paragraphe à partir de la fin, à savoir qu'au Québec les anglophones se voient refuser la scolarité en anglais.

It is true that, according to section 59, anglophone immigrants are in that category. That is what you want to say. It is only for the immigrants. However, I agree with you that it is very important. It is true that the Charter of Rights and Freedoms operates differently in that field in Quebec, because we enshrined this in section 59 of the Constitution Act in 1982. Some people have suggested that it be amended, but the fact is, this is the situation. Perhaps it should be said that anglophone immigrants are refused schooling.

Mr. Richard Henderson, President, Outaouais Alliance: We deal with situations all the time involving mixed families. An example would be where two siblings, because of their parents' English education in Canada, are permitted access to English schools, but a third sibling, who might be the result of a second marriage, and is still being raised in an English family, does not have that access. It has happened in various circumstances throughout the province where the child has been denied English schooling. Therefore, this would be a Canadian citizen, born in Canada to Canadian parents. English education may be denied because of the educational circumstances of the parents. Perhaps the mother was educated in French and has now married a French Canadian. The parents are educating two of their children in English and wish for the third child to attend the same school. That is one example.

Senator Beaudoin: If they are born in Quebec, or in any other province, of course, they have access to education in the English language. There is no doubt of that.

Mr. Henderson: That is not necessarily so in Quebec. They would have access to English education anywhere else in Canada, but in Quebec they are being denied access because of their parents' education. The child is a member of a family in which two siblings are in an English school, yet that child is denied access to the same school.

These are exceptions, of course. In most circumstances, English children have access to English schools. No one would deny that. However, there are many exceptions where, even after going through the appeal process, the child is still denied access to English schools. That process is very uneven in its application.

Senator Beaudoin: I take note of that.

Mr. Maynard: I will conclude by saying that I think our major challenge is that, with continued out-migration and a declining birth rate, and without the ability to attract immigrants, obviously there will be a continuing decline, which is not dissimilar to francophones living outside Quebec. In that sense, there is no ability to replenish the community. It is a similar problem in a different language.

Senator Fraser: To clarify Senator Beaudoin's point, 23(1)(a) of the Charter does not apply in Quebec. For example, I have a cousin whose family has been Canadian anglophone for 200 years. They were living in Ottawa when she was small and her parents laudably sent her to a French school so she would speak good French. She married a French Canadian. Their children

Il est vrai qu'en vertu de l'article 59 les immigrants anglophones sont dans cette catégorie. C'est cela que vous voulez dire. Ce n'est vrai que pour les immigrants. Je conviens toutefois avec vous que c'est très important. Il est vrai que la Charte des droits et libertés s'applique différemment dans ce domaine au Québec parce que nous avons inscrit ceci dans l'article 59 de la Loi constitutionnelle de 1982. Certains proposent de le modifier, mais le fait est que c'est le cas. Peut-être sera-t-il préférable de dire que ce sont les immigrants anglophones qui se voient refuser de faire leurs études en anglais.

M. Richard Henderson, président, Outaouais Alliance: Nous rencontrons constamment des cas de famille mixte. Prenons le cas de frères et soeurs. À cause de l'instruction en anglais de leurs parents au Canada, deux d'entre eux ont accès à l'école anglaise, mais le troisième enfant, peut-être issu d'un deuxième mariage, et toujours élevé dans une famille anglophone, lui, n'y a pas droit. Il est arrivé souvent dans la province qu'un enfant se voit refuser de fréquenter l'école anglaise. Alors, il s'agit ici d'un citoyen canadien, né au Canada de parents canadiens. L'enseignement en anglais peut être refusé à cause des études des parents. La mère a peut-être fait ses études en français et a épousé un canadien français. Les parents élèvent deux de leurs enfants en anglais et veulent que le troisième enfant fréquente la même école. Ce n'est qu'un exemple.

Le sénateur Beaudoin: S'ils sont nés au Québec, ou dans toute autre province, ils ont évidemment droit à l'instruction en anglais. Cela ne fait pas de doute.

M. Henderson: Ce n'est pas forcément le cas au Québec. Ils auraient le droit d'étudier en anglais partout ailleurs au Canada, mais au Québec on le leur refuse à cause de l'instruction de leurs parents. L'enfant fait partie d'une famille où deux frères et soeurs sont à l'école anglaise, mais lui n'y a pas droit.

Il y a des exceptions, évidemment. Dans la plupart des cas, les enfants d'expression anglaise ont accès à l'école anglaise. Personne ne le nie. Toutefois, il y a de nombreuses exceptions où, même après avoir interjeté appel, l'enfant se voit refuser l'accès à l'école anglaise. Il y a un grand manque d'uniformité.

Le sénateur Beaudoin: J'en prends note.

M. Maynard: Je conclurai en disant que notre principal problème c'est que, vu l'exode ininterrompu et la chute du taux de natalité, et étant donné l'impossibilité d'attirer des immigrants, le déclin va s'accuser comme c'est le cas des francophones hors Québec. En ce sens, la collectivité ne peut pas se reconstituer. Le problème est le même; seule la langue est différente.

Le sénateur Fraser: Pour préciser ce qu'a dit le sénateur Beaudoin, l'alinéa 23(1)a) de la Charte ne s'applique pas au Québec. Par exemple, j'ai une cousine dont la famille est canadienne anglophone depuis 200 ans. Sa famille vivait à Ottawa lorsqu'elle était petite et ses parents, je les en félicite, l'ont envoyée à l'école française pour qu'elle parle bien la langue.

would not be eligible for English schooling in Quebec. It does not just apply to immigrants.

I would like a clarification from the panel. On page 4 of your brief, at the top, you say that preliminary figures show that for every 10 francophones in Quebec receiving specialized training, only 5 anglophones receive similar training. Could you tell me what that means?

Ms Hook: I will try. If I do not do a good job, I will ask the person who supplied those numbers to submit something in writing. Obviously, statistics are not my forte.

It means that Quebec English speakers are doubly underserved. Out of 100 people, if 10 francophones in Quebec receive the training they need, only 5 anglophones will.

Senator Fraser: It is a percentage.

Ms Hook: Yes. It is because of the size of the schools. They have half of the “market spread,” if you like, in the community. We have just discovered this, frankly, and will probably research it further. Once again, it is a subculture. That group of anglophones does not have the education, the language skills or other skills to get a job, and that directly affects the unemployment rates. They are being forgotten or lost in the system.

Senator Fraser: Thank you. I do not know about the rest of the committee, but I would like to see those numbers.

Ms Hook: Okay.

Senator Fraser: That leads to my next question. Many of the problems that you outline lie within provincial jurisdiction. As we know, the federal spending power is a wonderful thing.

When you refer on page 3 to distance education, are you arguing that there is a role for the federal government in the funding or the provision of that?

Mr. Maynard: Yes. It is used as an example of the type of support that could be provided. One of the difficulties we have with the intergovernmental arrangements is that if Quebec decides not to sign — we cited the example of the health and social services agreement — we are very often denied access to the federal resources that would have been available.

Second, in some cases, the money is transferred directly to Quebec and we have to try to find it.

When we look at the particular needs of the English-speaking communities, because of their dispersed nature, particularly outside of the Island of Montreal, distance education becomes extremely important. Obviously, it is not of the same importance to the majority francophone population in Quebec. Therefore, we are not part of the developmental priorities of the provincial government.

Elle a épousé un Canadien français. Leurs enfants n’auraient pas droit à l’école anglaise au Québec. Cela ne s’applique pas qu’aux immigrants.

J’aimerais que les témoins me donnent un éclaircissement. À la page 4 de votre mémoire, en haut, vous dites que les chiffres préliminaires montrent que pour 10 francophones au Québec qui reçoivent une formation spécialisée, seuls 5 anglophones en reçoivent une. Pourriez-vous me dire ce que cela signifie?

Mme Hook: Je vais essayer. Si je n’y arrive pas, je demanderai à la personne qui a fourni les chiffres de vous donner une réponse par écrit. J’admets d’emblée que les chiffres ne sont pas mon fort.

Cela veut dire que les anglophones du Québec sont doublement pénalisés. Sur 100 personnes, si 10 francophones au Québec reçoivent la formation dont ils ont besoin, seulement 5 anglophones la recevront.

Le sénateur Fraser: C’est un pourcentage.

Mme Hook: Oui, c’est à cause de la taille des écoles. Elles ont la moitié de l’étendue du marché, si vous voulez, dans la communauté. Nous venons de le découvrir, et nous allons probablement creuser la question. Encore une fois, c’est une sous-culture. Ce groupe d’anglophones n’a pas l’éducation, les compétences linguistiques ou les autres compétences voulues pour avoir un emploi, et cela influe directement sur le taux de chômage. Ils sont oubliés ou perdus dans le système.

Le sénateur Fraser: Merci. Je ne sais pas ce qu’il en est pour le reste du comité, mais j’aimerais bien avoir ces chiffres.

Mme Hook: Bien.

Le sénateur Fraser: Cela m’amène à ma question suivante. Bien des problèmes que vous mentionnez relèvent de la compétence provinciale. Comme nous le savons, le pouvoir fédéral de dépense est quelque chose de merveilleux.

Quand vous parlez à la page 3 de téléenseignement, voulez-vous dire que le gouvernement fédéral aurait un rôle à jouer dans le financement ou la fourniture de cet enseignement?

M. Maynard: Oui. C’est un exemple du genre de soutien qu’on pourrait apporter. L’un des problèmes que nous avons avec les arrangements intergouvernementaux, c’est que si le Québec décide de ne pas signer — et nous avons cité l’exemple de l’accord sur la santé et les services sociaux — nous sommes très souvent privés des ressources fédérales qui auraient pu être disponibles.

Deuxièmement, dans certains cas, l’argent est transféré directement au Québec et nous sommes obligés d’essayer de le trouver.

Quand on examine les besoins particuliers des communautés anglophones, et compte tenu de leur éparpillement, surtout en dehors de l’île de Montréal, la notion de téléenseignement devient très importante. Évidemment, elle n’a pas autant d’importance pour la majorité francophone du Québec. Nous ne faisons donc pas partie des priorités de développement du gouvernement provincial.

Certainly the federal government can play a very prominent role in that. Our difficulty is that very often, these issues are in areas of so-called “provincial jurisdiction,” and that is where we get the political interference. We have tried, although unsuccessfully to date, to suggest to the representatives of the federal government that they should work directly with the community on the application of programs. The interdepartmental partnerships on official languages communities are a prime example of where we could accomplish more. However, on the intergovernmental level, where there are significant dollars attached to things like health, social services and education, we have been unsuccessful to date.

Senator Fraser: Do you think this bill would prod the federal government to be more active in ensuring minority rights?

Mr. Maynard: It would give us another lever. I do not know how many levers we need, but another will always help.

Senator Gauthier: Mr. Maynard, you talked about health, education and professional training. I understand where you are coming from, because I, a francophone, have lived here in Ontario all my life. We have only had post-secondary education in French here for the last 10 years. It is a grind, but you will get there if you keep at it. I will also tell you why I appreciate your support for Bill S-32.

I was here in 1988, when Mr. Bouchard and David Crombie, Secretary of State, spoke to the committee. I will refer to the text of that meeting.

It is from July 1988. It says that section 41 describes the extent of the government’s intention; it assigns to the federal government the obligation to enhance the vitality of linguistic minorities.

This is the first time any federal law has talked about “enhancing” minority communities. I appreciate that lawyers have interpreted that to be declaratory, or some kind of wish or intention, but not a legal obligation. I understand what you just said to us about access to health care and education. You also mentioned that you were working closely with the Fédération des communautés francophones et acadienne. I appreciate that, because there has been a longstanding lack of communication between the minority groups outside Quebec — and I do not like that expression “outside Quebec.” I consider myself a Canadian of French expression — and anglophones, or Canadians in Quebec who speak English.

For me, there is only one country with two official languages. We are not a bilingual country. I do not buy that nonsense. I say we have two official languages that must be respected and given equal rights.

My bill tries to reinforce the obligation of the governments in this regard. I say “governments” because section 43 of the Official Languages Act gives very specific responsibilities to the Minister of Canadian Heritage.

Le gouvernement fédéral peut certainement jouer un rôle très important dans ce domaine. La difficulté, c’est que ces questions relèvent très souvent de ce qu’on appelle la «compétence provinciale», et que c’est à ce niveau qu’il y a des ingérences politiques. Nous avons essayé, mais en vain jusqu’à présent, de dire aux représentants du gouvernement fédéral qu’ils devraient travailler directement avec la communauté à mettre en oeuvre les programmes. Les partenariats interministériels sur les communautés de langue officielle sont un excellent exemple de domaine dans lequel nous pourrions faire plus. Toutefois, au niveau intergouvernemental, où il y a des montants importants disponibles pour des choses comme la santé, les services sociaux et l’éducation, nous avons échoué jusqu’à présent.

Le sénateur Fraser: Pensez-vous que ce projet de loi pourrait inciter le gouvernement fédéral à promouvoir plus activement les droits des minorités?

M. Maynard: Cela nous donnerait un autre moyen d’action. Je ne sais pas combien il nous en faudrait, mais un de plus ne nous ferait pas de mal.

Le sénateur Gauthier: Monsieur Maynard, vous avez parlé de santé, d’éducation et de formation professionnelle. Je vous comprends très bien car moi-même, qui suis francophone, j’ai vécu toute ma vie en Ontario. Ce n’est que depuis 10 ans que nous avons un enseignement postsecondaire en français ici. Cela prend du temps, mais on y arrive quand on insiste. Je veux aussi vous dire pourquoi j’apprécie votre soutien au projet de loi S-32.

J’étais ici en 1988, quand M. Bouchard et David Crombie, le Secrétaire d’État, se sont adressés au comité. Je vais me reporter au texte de cette réunion.

C’était en juillet 1988. On dit que l’article 41 décrit la portée de l’intention du gouvernement; il impose au gouvernement fédéral de s’engager à favoriser l’épanouissement des minorités linguistiques.

C’est la première fois qu’on parle de «favoriser» des communautés linguistiques. Je comprends bien que les juristes aient interprété cette affirmation comme une simple déclaration ou un simple exposé d’intention, un souhait, mais pas une obligation juridique. Je comprends bien ce que vous venez de nous dire à propos de l’accès aux soins de santé et à l’éducation. Vous avez aussi précisé que vous collaborez étroitement avec la Fédération des communautés francophones et acadienne. Je le comprends, car il y a depuis longtemps un manque de communication entre les groupes minoritaires hors — d’ailleurs je n’aime pas cette expression «hors Québec», je me considère moi-même comme un Canadien d’expression française — et les anglophones, ou les Canadiens qui parlent l’anglais au Québec.

À mes yeux, il n’y a qu’un seul pays et deux langues officielles. Nous ne sommes pas un pays bilingue. Je n’accepte pas cet argument stupide. J’affirme qu’il y a deux langues officielles qui doivent être respectées et traitées sur un pied d’égalité.

Mon projet de loi vise à réaffirmer l’obligation des gouvernements à cet égard. Je dis «les gouvernements» parce que l’article 43 de la Loi sur les langues officielles confère des responsabilités très précises à la ministre du Patrimoine canadien.

I know that you tried to use the courts on the issue of the merging of municipalities. I appreciate that you tried hard. However, have you recently used legislation, for example, or the courts in any way, to try to confirm your language rights in education?

[Translation]

Ms Hook: I have been in my position for two years. I must say, senator, that we have not gone to the courts. I believe that Mr. Brent Tyler, the President of Alliance Québec, will appear before you. His specialty is minority rights, especially as regards education. So he will be in a better position to answer your question.

We are part of the Court Challenges Program. As our francophone colleague said, it is not easy. The Court Challenges Program must serve all Canadians. Successfully receiving funds, even with the best will in the world, is not easy. Then, once that is done, we have to come up with the time and money to follow through. Often, minority cases end up in the Supreme Court. So we must be prepared for a long battle and we must have a lot of money.

In an informal conversation with one of the lawyers who was before the Supreme Court on the municipal amalgamations, the lawyer told us that he had to provide evidence at trial, to make sure that it would work in the Supreme Court. Apparently, the evidence was presented at trial, but it was rejected. So we can in fact go to court, but the matter almost always has to become political so that, at trial, it becomes part of the evidence required to move on. So we have not used the court route as much as we could have, and we would prefer to avoid doing so, if possible.

Senator Gauthier: The Court Challenges Program does not accept to hear cases on section 41 of Part VII. Do not waste your time asking people who are part of the program to help you, they will tell you that they cannot.

I would like to ask a question that has been bothering me. You have surely heard about the Montfort Hospital. Some time ago, in Ottawa, the *Ottawa Citizen* published an article which said that the Montfort Hospital was a —

[English]

— “boondoggle — never in Quebec would we expect to have such a hospital with English services.” I was rather upset by that so I wrote to the *Ottawa Citizen* to say that those are not the facts. They never published my letter, of course. They never do. It is a difficult situation.

My question is about access to health services in English in Quebec. Is it generally accepted that there are English-speaking hospitals in Quebec? I know that the official language is French, but there are English-speaking institutions, and I think there is one being built now in Montreal. Am I right?

Je sais que vous avez essayé de porter devant les tribunaux la question de la fusion des municipalités et vous avez fait de gros efforts. Toutefois, avez-vous récemment invoqué les lois en vigueur, par exemple, ou avez-vous eu recours aux tribunaux pour essayer de confirmer les droits linguistiques dans le domaine de l'éducation?

[Français]

Mme Hook: Je suis en poste depuis deux ans. Je dois vous dire, sénateur, que nous ne sommes pas allés devant les cours. Je crois que M. Brent Tyler, le président d'Alliance Québec, viendra témoigner devant vous. Il se spécialise en droits des minorités, surtout en ce qui concerne l'éducation. Il sera donc plus en mesure que moi de vous répondre.

Nous faisons partie du programme de la contestation judiciaire. Comme pour nos collègues francophones, ce n'est pas facile. Le programme de contestation judiciaire doit servir à tous les Canadiens. Passer la rampe afin de recevoir les fonds, même avec la meilleure volonté au monde, ce n'est pas facile. Ensuite, une fois qu'on a cela, il faut trouver le temps et l'argent pour pouvoir se rendre. Je pense que souvent cas de droits des minorités se rendent jusqu'à la Cour suprême. Donc, il faut être prêt à une longue bataille et il faut avoir beaucoup d'argent.

Dans une conversation informelle avec un des avocats qui étaient devant la Cour suprême pour les fusions municipales, il nous a dit qu'il devait fournir la preuve en première instance, pour être certain que cela fonctionne une fois rendu à la Cour suprême. Apparemment, la preuve en première instance a été présentée, mais elle a été rejetée. On peut, en effet, se servir de la cour, mais il faut toujours que cela devienne presque politique pour que, en première instance, cela fasse partie de la preuve pour pouvoir procéder. On ne s'en est pas servi autant qu'on aurait pu, et on aimerait mieux pas, si c'est possible.

Le sénateur Gauthier: Le programme de contestation judiciaire n'accepte pas de prendre des causes sur l'article de la Partie VII de la loi pour l'article 41. Ne perdez pas votre temps à demander aux gens qui font partie du programme de vous aider, ils vont dire qu'ils ne peuvent pas le faire.

J'aimerais poser une question qui me préoccupe. Vous avez sûrement entendu parler de l'Hôpital Montfort. Il y a quelque temps, à Ottawa, le *Ottawa Citizen* a publié un article dans lequel on disait que l'Hôpital Montfort était un ...

[Traduction]

...«bricolage — jamais au Québec on s'attendrait à avoir un tel hôpital offrir des services en anglais.» J'ai été tellement irrité par cet article que j'ai écrit au *Ottawa Citizen* pour dire que ce n'était pas la réalité. Le journal n'a pas publié ma lettre, évidemment. Il ne le fait jamais. C'est une situation complexe.

Ma question porte sur l'accès aux services santé offerts en anglais au Québec. Admettons en général qu'il y a des hôpitaux de langue anglaise au Québec? Je sais que la langue officielle est le français, mais il y a des institutions de langue anglaise et je pense qu'il y en a une en actuellement en construction à Montréal. Est-ce que j'ai raison?

[Translation]

Mr. Henderson: You are right. The services that Montrealers have in English are excellent. In the regions, for example here in west Quebec, I can also say that services are excellent. Access to service in English is not necessarily equally consistent everywhere. I must also say that a lot depends on the benevolence and the professionalism of the people in the hospitals.

We have fought for those services for a long time. We got them through our access to service in English regime. But I must say that the battle is still ongoing, as these regimes are reviewed every three years. They must be reviewed. So we do not have guaranteed access. Access may change every three years. Recently, Minister Trudel, who was the Quebec Minister of Health, wanted to review these access regimes. Mr. Maynard told you earlier that we resigned en masse from the provincial consultative committee because we could see what was coming.

With the Quebec Community Group Network, we now have the strength of a network that has a strong voice and that enables the community to see the real situation. It is not well known. I too waged a small battle in the *Ottawa Citizen* recently to state that in Quebec, there are hospitals that were built with the money of our ancestors by anglophones before the public network existed. They are no longer anglophone hospitals. They provide services in English, which is allowed under the access regime, but they are not English hospitals. After all, it is obviously up to us to continue fighting for that.

As for the battle for the Montfort Hospital, for example, it goes without saying that we supported it entirely. We were there right from the beginning, and we are happy with what they did, because the anglophone community will also be able to benefit from their action.

Mr. Maynard said that Bill S-32 is another lever that we will need so that there is an obligation to support our linguistic community.

Senator Gauthier: The Montfort Hospital is not an exclusively francophone hospital. It serves French and English-speaking Canadians. What makes the Montfort Hospital different from other hospitals in Ontario is that the language of work in the hospital, among doctors and nurses, is French. It is the only hospital outside Quebec where the language of work is French. That is what we wanted to save, because the Montfort Hospital, in cooperation with the University of Ottawa, trains doctors for francophone communities outside Quebec.

Mr. Henderson: The Montfort Hospital is the reflection of what is happening in Montreal.

Senator Gauthier: The problem is not the same in Quebec. There is no problem obtaining medical training in English. It is done commonly. McGill University has four or five hospitals that work in English.

[Français]

M. Henderson: Vous avez raison. À Montréal, il est certain que les services que les Montréalais ont en anglais sont excellents. Dans les régions, par exemple ici dans l'Outaouais, je peux aussi dire que les services sont excellents. L'accès au service en anglais n'est pas nécessairement quelque chose qui est d'une consistance égale partout. Il faut dire aussi que cela dépend beaucoup de la bienveillance et du professionnalisme des gens dans les hôpitaux.

On s'est débattu longtemps pour avoir ces services. On les a eus par notre régime d'accès au service en anglais. Mais il faut dire que la bataille est toujours là, parce que ces régimes sont à l'étude à tous les trois ans. Ils doivent revenir à étude. Donc, on n'a pas un accès garanti. À tous les trois ans, cela peut changer. Dernièrement, le ministre Trudel, qui était le ministre de la Santé au Québec, a voulu réétudier ces régimes d'accès. M. Maynard vous a dit tantôt qu'avec le comité de consultation provincial, on a démissionné en masse parce qu'on voyait ce qui s'en venait.

Avec le «Quebec Community Group Network», nous avons maintenant une force qui nous permet d'avoir un réseau qui a une voix forte et qui permet aussi à la communauté de voir la situation réelle. Ce n'est pas bien connu. J'ai fait moi-même une petite bataille dans le *Ottawa Citizen* dernièrement pour affirmer qu'au Québec, il y a des hôpitaux qui ont été construits avec l'argent de nos ancêtres par les anglophones avant qu'il y ait eu un réseau public. Ce ne sont plus des hôpitaux anglophones. Ils ont des services en anglais, qui sont permis par le régime d'accès, mais ce ne sont pas des hôpitaux anglophones. En fin de compte, c'est à nous, évidemment, de continuer à se battre pour cela.

Quand on a vu la bataille au sujet de l'Hôpital Montfort, par exemple, il allait de soi qu'on la supporte entièrement. Du début, on était là et on est content de ce qu'ils ont fait, parce que la communauté anglophone pourra aussi en bénéficier.

M. Maynard a dit que le projet de loi S-32 est un autre levier dont on aura besoin afin qu'il y ait une obligation de supporter notre communauté linguistique.

Le sénateur Gauthier: L'Hôpital Montfort n'est pas un hôpital exclusivement francophone. Il dessert les Canadiens d'expressions française et anglaise. Ce qui différencie l'Hôpital Montfort des autres hôpitaux de l'Ontario, c'est que la langue de travail de l'hôpital, des médecins et des infirmières est le français. C'est le seul hôpital, en dehors du Québec, où la langue de travail est le français. C'est ce qu'on voulait garder, car à l'Hôpital Montfort, en collaboration avec l'Université d'Ottawa, on forme des médecins pour les communautés francophones hors Québec.

M. Henderson: L'Hôpital Montfort est le reflet de ce qui se passe à Montréal.

Le sénateur Gauthier: Ce n'est pas le même problème au Québec. Vous n'avez pas de difficultés en ce qui a trait à la formation médicale en anglais. Cela se fait communément. L'Université McGill a quatre ou cinq hôpitaux où on travaille en anglais.

Mr. Henderson: The comparison is not with the numbers. Of course there are many anglophone hospitals in Montreal. However, in the regions, in west Quebec, for example, there are no anglophone hospitals offering services or working solely in English. We have access to services and we have to fight to maintain them.

Senator Gauthier: I would really like to be able to use both official languages in all hospitals in Ontario. I know people throughout Ontario who do not have access to the same services as I do because I live in Ottawa.

My next question is for Mr. Maynard. In a letter that I received last October or November, the Minister of Justice told me that section 41 was political in nature. I have been in politics for 40 years. I fully understand what that means. In your interpretation, within your means, do you have an idea of what it means to say: "Use the political strength of the minority in Quebec to change the ideas of the majority"?

When I am told that it is political and I know that the official opposition is the Canadian Alliance, which does not want any federal government involvement in official languages, I tell myself that something is wrong. I have never heard the Canadian Alliance Party express support for the report of the Commissioner of Official Languages. It would never do that. Do you agree that it is political or are you convinced, like me, that it is binding and that the legislation needs to be changed?

Mr. Maynard: Yes, but perhaps it starts with the political side, because it is part of a need for political change, and we are starting the process. We start with a change and in the end, politics evolve. Sometimes, when that requires more time and effort, we face difficulties implementing the regulations. In that sense, it is a political need.

Senator Joyal: Mr. Maynard, some witnesses have told our committee that mixed marriages were one of the factors of assimilation in Canadian society. They have shown us in particular that in some regions, assimilation was the result of this situation, and today, mixed marriages are even more numerous than they were decades ago, when religion was a very important element of social distinction.

Today, we have learned to accept religious differences within a family without any problem, whereas in the past, I would say that it was a relatively effective kind of barrier.

In your opinion, what is the situation in Quebec in this regard? Are the mixed families in Quebec one of the main reasons for erosion in the anglophone community?

Mr. Maynard: Yes, it is something new in that it is an assimilation process. I think that data in the most recent census tend to indicate an increase in mixed marriages, in marriages among francophones and anglophones.

M. Henderson: La comparaison n'est pas au point de vue du nombre. C'est sûr qu'il y a beaucoup d'hôpitaux anglophones à Montréal. Toutefois, en région, par exemple, en Outaouais, il n'y a pas d'hôpitaux anglophones qui offrent des services ou qui travaillent uniquement en anglais. On a accès aux services et il faut se battre pour les garder.

Le sénateur Gauthier: J'aimerais bien qu'on utilise les deux langues officielles dans tous les hôpitaux de l'Ontario. Je connais des gens, partout en Ontario, qui n'ont pas accès aux mêmes services que moi parce que je vis à Ottawa.

Ma prochaine question s'adresse à M. Maynard. Dans une lettre que j'ai reçue en octobre ou novembre dernier, le ministre de la Justice me disait que l'article 41 était de nature politique. Je suis politicien depuis 40 ans. Je comprends très bien ce que cela veut dire. Avez-vous, dans votre interprétation, dans vos moyens, une idée de ce que veut dire: «utiliser la force politique de la minorité du Québec pour faire changer l'idée de la majorité»?

Quand on me dit que c'est politique et que je sais que l'opposition officielle c'est l'Alliance canadienne, qui ne veut pas du tout que le gouvernement fédéral se mêle des langues officielles, je me dis qu'il y a quelque chose qui ne va pas. Je n'ai jamais entendu le Parti de l'Alliance canadienne appuyer le rapport de la commissaire aux langues officielles. Il ne ferait pas cela. Êtes-vous d'accord que c'est politique ou êtes-vous convaincu, comme moi, que c'est exécutoire et qu'il y a un besoin de changer cette loi?

M. Maynard: Oui, mais peut-être que ça commence avec la politique, parce que ça relève d'un besoin d'évolution politique, et on commence le processus. On commence avec un changement et à la fin, on a l'évolution politique. Quelques fois, quand cela prend plus de temps, plus d'efforts, on fait face à des difficultés avec l'implantation du règlement. En ce sens, c'est un besoin politique.

Le sénateur Joyal: Monsieur Maynard, certains témoins ont mentionné devant notre comité que les mariages exogames étaient un des facteurs assimilateurs dans la dynamique sociale canadienne. Ils nous ont démontré qu'en particulier, dans certaines régions, l'assimilation provenait de cette situation, et aujourd'hui, les mariages exogames sont encore plus nombreux qu'il y a quelques décennies, à l'époque où la religion était un élément de distinction sociale très important.

Aujourd'hui, on a appris à accepter sans problème la différence religieuse dans une même famille, alors qu'auparavant, je dirais que c'était une sorte de barrière relativement efficace.

À cet égard, selon vous, quelle est la situation au Québec? Est-ce que l'exogamie qui existe au Québec est un élément important dans l'érosion de la communauté anglophone?

M. Maynard: Oui, c'est quelque chose de nouveau dans le sens que c'est un processus d'assimilation. Je crois qu'il existe des données dans le dernier recensement qui semblent indiquer une augmentation des mariages exogames, des mariages entre anglophones et francophones.

This is a challenge today, because with a birth rate on the decline and emigration that is ongoing, the loss is felt in the anglophone community. It is new, however. The problem is not as extensive as it is for French-speaking communities outside Quebec, but it is certainly one of the matters we will study in greater depth. If you are bilingual, you naturally have more contact with the French-speaking community.

Senator Joyal: If you could focus all of your efforts on a single priority, would it be additional protection or additional regulations? I do not want to give you the answer. In your opinion, if you look at all of the aspects considered essential for maintaining the vitality of a minority community, what is the determinant factor that could contribute to maintaining a kind of social balance in Quebec? As you said, the anglophone community in Quebec is on the decline, not only in terms of numbers, but also in terms of vitality, in other words, in its participation in all social, economic and cultural activity in Quebec. In your opinion, where should efforts be focused?

Mr. Maynard: It is difficult to choose a single area. In my opinion, it would be access to schools. Without a school in the community, there are no families; without families, there are no children; and without children, the community has no future. It is not a question of opening doors, in the sense of establishing a balance between the protection and promotion of the French language in Quebec.

Clearly, in some communities, the schools are close to the families. Closing them will mean an end to the communities. That does nothing for the other services, economic services, health care, etc. If there is no school in the village, there is no village. To my mind, that is the biggest challenge, because it is not easy to know how to increase and provide access to schools in English without opening the doors to a major transfer from other communities, anglophone and francophone at the same time. We must come up with a solution.

[English]

Senator Grafstein: I have just one question. I believe one of your organizations was involved in the amendment to the Constitution that changed the educational framework in Quebec several years ago. A number of us sat on that joint committee. There was a belief that that change to the constitutional structure would provide some sustenance to and vitality for English education in Quebec. What is your view of that?

Mr. Maynard: Are you referring to the constitutional change, senator?

Senator Grafstein: No, the impact of the constitutional change on the revitalization of English language education in Quebec. Has it been good, bad, or neutral?

Mr. Henderson: In the community for which our association is responsible, I would have to say that there probably has not been a great deal of change as a result of that. It probably signalled to

C'est un défi, aujourd'hui, parce qu'avec le taux de naissance en déclin et avec l'émigration qui continue, c'est une perte au niveau de la communauté anglophone. Cependant, c'est nouveau. Ce n'est pas le même niveau de problème que pour les communautés d'expression française à l'extérieur du Québec, mais c'est certainement une des choses qu'on étudiera en profondeur. Si vous êtes bilingue, il est naturel que vous ayez plus de contact avec la communauté d'expression française.

Le sénateur Joyal: Si vous aviez une seule priorité sur laquelle centrer tous vos efforts, que serait-elle en termes de protection additionnelle ou de réglementation additionnelle? Je ne veux pas vous donner la réponse. Selon vous, par rapport à tous les éléments qu'on considère essentiels au maintien de la vitalité d'une communauté en situation minoritaire, quel est, à ce moment-ci, au Québec, l'élément déterminant qui serait le facteur contributif à une sorte de maintien de l'équilibre social au Québec? Comme vous l'avez dit, la communauté anglophone au Québec diminue, non seulement en termes de nombre mais aussi en termes de vitalité, c'est-à-dire de participation à l'ensemble de l'activité sociale, économique et culturelle du Québec. D'après vous, sur quoi l'effort devrait-il porter?

M. Maynard: Il est difficile à choisir seulement une chose. D'après moi, ce serait l'accès aux écoles. Sans école dans la communauté, pas de familles; sans familles, pas d'enfants; et sans enfants, pas d'avenir pour la communauté. Ce n'est pas une question d'ouvrir les portes, dans le sens de faire de l'équilibrisme entre la protection et la promotion de la langue française au Québec.

Il est certain que dans plusieurs communautés, les écoles sont proches de la famille. Si on les ferme, c'est la fin des communautés. Cela ne fait rien pour les autres services, économiques, de santé, et cetera. S'il n'y a pas d'école dans le village, il n'y a pas de village. Pour moi, c'est le plus grand défi, parce que ce n'est pas facile de savoir comment augmenter et donner l'accès aux écoles en anglais sans ouvrir les portes à un transfert important des autres communautés, anglophones et francophones en même temps. Il faut trouver une solution.

[Traduction]

Le sénateur Grafstein: Je n'ai qu'une question à poser. Un de vos organismes a participé à la modification apportée à la Constitution en vue de modifier le cadre pédagogique au Québec il y a plusieurs années. Un certain nombre d'entre nous siégeaient à ce comté. On croyait qu'en apportant cette modification à la structure constitutionnelle l'enseignement en langue anglaise au Québec y gagnerait en force et vitalité. Qu'en pensez-vous.

M. Maynard: Parlez-vous de la modification apportée à la Constitution, sénateur?

Le sénateur Grafstein: Non, je parle de l'influence de la modification apportée à la Constitution sur la revitalisation de l'enseignement en langue anglaise au Québec. Ce changement s'est-il révélé utile, néfaste ou sans effet?

M. Henderson: Dans la collectivité dont est responsable notre association, je dois dire que cela n'a pas apporté de changement considérable. La communauté a compris alors qu'il lui fallait

the community that it now had to step in and take a more active role in the administration and take more responsibility. However, it did not provide the tools or the resources that the community needs. Nor does it give our institutions the protections that they need to increase their vitality.

By that, I mean that obviously, in Quebec, we have the Charter of the French language. There are many measures in that charter that essentially make it difficult for the community to not only revitalize its institutions, but also to have access to the larger community, the rest of North America, and to bring people into our communities who wish to have an English education.

In other words, as people who are of English extraction leave the province, our institutions begin to die. That aspect of it has not changed. I would say that in most people's minds, at least, it has given a visible example of what an English institution is and how to take care of it, and it divides things less on religious lines. It was not always obvious, in religious terms, whether one was a part of the francophone or anglophone community.

The Chair: I thank you very much for appearing today.

Our next witness is the president of the Law Commission of Canada.

[Translation]

Ms Nathalie Des Rosiers, President, Law Commission of Canada: Thank you very much for allowing me to appear. I am very pleased to have the opportunity to make some remarks. I will be rather brief, and I must add that the first part of my remarks stem primarily from my personal interest as a researcher in the area of constitutional and language law.

I have called the first part of my statement "The constitutional need for the proposed amendment". In the second part, I am going to try to relate how this amendment fits in with the major legislative changes, the main trends in law reform.

I will address three points: community development, the role of pluralism in our legal system, and the role of pluralism in globalization. First of all, I want to discuss the constitutional need for this amendment to the Official Languages Act.

The constitutional context with regard to linguistic rights is fairly well known, but it has changed in recent years. I know that later on this morning you will hear from Mr. Caza, an expert in the *Montfort* case; I therefore will not dwell on that issue at great length.

Since the *Quebec Secession Reference*, it has become clear that the protection of minorities in Canada is a fundamental structural constitutional principle.

[English]

Ms Des Rosiers: I should say that I am quite happy to answer questions in English at any time.

intervenir et jouer un rôle plus actif dans l'administration tout en assumant plus de responsabilités. Toutefois, ce changement n'a pas fourni à la communauté les outils ou les ressources dont elle a besoin. Il ne donne pas non plus à nos institutions la protection dont elles ont besoin pour devenir plus dynamiques.

Par cela, j'entends que, de toute évidence, il existe au Québec la Charte de la langue française. Il y a dans cette charte de nombreuses mesures qui empêchent en fait la communauté non seulement de moderniser ses institutions, mais également d'avoir accès au reste de l'Amérique du Nord, et de faire venir chez nous des gens désireux de faire des études en anglais.

Autrement dit, lorsque les gens d'origine anglaise quittent la province, nos institutions commencent à disparaître. Cette situation est toujours la même. Je dirais que dans l'esprit des gens, au moins, cela a donné un exemple concret de la structure et du fonctionnement d'une institution anglaise, et le clivage est moins fonction des convictions religieuses. Cela n'a pas toujours été évident, sur le plan religieux, de dire si l'on appartenait à la communauté francophone ou anglophone.

La présidente: Je vous remercie beaucoup de votre témoignage.

Notre témoin suivant est la présidente de la Commission du droit du Canada.

[Français]

Mme Nathalie Des Rosiers, présidente, Commission du droit du Canada: Je vous remercie beaucoup de m'accueillir. Il me fait plaisir de vous adresser ces quelques remarques. Je serai assez brève et je dois vous dire que la première partie de mes remarques vient surtout de mon intérêt personnel en tant que chercheure en droit constitutionnel et en droit linguistique.

La première partie de mes remarques s'intitule: «La nécessité constitutionnelle de l'amendement proposé». Dans la deuxième partie, je vais tenter de relater comment cet amendement se situe dans le cadre des grandes transformations du droit, des grandes tendances dans la réforme du droit.

Je vais discuter de trois points: le développement communautaire, le rôle du pluralisme dans notre système juridique et le rôle du pluralisme dans la mondialisation. Tout d'abord, je vais traiter la nécessité constitutionnelle de cet amendement à la Loi sur les langues officielles.

Le contexte constitutionnel des droits linguistiques est assez bien connu, mais il a connu récemment certaines révolutions. Je sais que plus tard, dans la matinée, vous entendrez Me Caza, grand expert de la cause *Montfort*; je ne passerai donc pas beaucoup de temps sur cette cause.

Depuis le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*, il est clair que la protection des minorités au Canada est un principe structurel fondamental sous-jacent à notre Constitution.

[Traduction]

Mme Des Rosiers: Je dirais que je suis ravie de répondre aux questions en anglais n'importe quand.

[Translation]

In the *Montfort* case, the Appeal Court confirmed that this principle forces the government, to a degree, to take into account the relative weight of an institution with respect to the survival of the minority. The Appeal Court did not recognize the validity of the ratcheting-up principle, which means that we cannot go back on any progress which has been made. If a government has recognized that a minority or an institution has certain rights, it cannot repeal them.

The Appeal Court did not recognize the validity of the ratcheting-up principle under section 16(3), but — and this is my opinion — I think it did so implicitly, by referring to the underlying fundamental structural principles, that is, the unsaid principle of minority protection.

Indeed, the court suggested that from the moment the French Languages Services Act recognized the Montfort Hospital as being an institution, as an organization providing public services in French, it could not repeal its institutional character, unless — the imposed limits seem important to me — it was reasonable or necessary to do so. So the test is whether it is reasonable or necessary to go back to the way it used to be or to change the character of an institution.

We have to remember two aspects of this ruling. The first deals with the unwritten constitutional principles which mandate the ratcheting-up principle. That is a good thing. We do not want to repeat the mistakes of the past which basically meant that the rights of minority institutions were unnecessarily or unreasonably violated. The second is that the argument as to whether it is sometimes necessary or reasonable to change the character of an institution sets limits to the debate and allows for an active assessment of institutions and of their character as proposed by the minority.

This does not mean that the minority will always win. Once in a while, a minority will not be able to maintain an institution which is inefficient, ineffective or badly managed, but at least the minority will have the power to review the decision-making process which would weaken its institution. It will allow for a more informed and objective public discussion of the role played by minority institutions. It will allow minorities to stand up for themselves by taking charge of their own institutions and by allowing them to argue in support of the legitimate and appropriate character of their institutions. It will also make it easier for the majority to enter into a dialogue with the minority on whether it is necessary or reasonable to change the character of an institution, if this proved necessary.

This aspect of the dialogue between a minority whose power has been confirmed and the community is very compatible with the general development of law reform.

I will move on to the second part of my presentation, which deals with the significant trends in law reforms and how this amendment fits into those trends. The Law Commission did a lot

[Français]

Dans la cause *Montfort*, la Cour d'appel confirme que ce principe impose au gouvernement, d'une certaine façon, de considérer le poids et l'importance des institutions pour la survie de la minorité. La Cour d'appel n'a pas jugé bon de reconnaître le principe d'encliquetage, un principe qui nous invite à dire qu'une fois que des progrès ont été faits, nous ne pouvons plus retourner en arrière. Alors une fois qu'un gouvernement s'est avancé à l'endroit d'une minorité, il ne pourrait pas faire marche arrière pour enlever à cette minorité certains droits ou certaines institutions.

La Cour d'appel n'a pas jugé bon de reconnaître le principe d'encliquetage dans le cadre de l'article 16(3), mais — et c'est ce que je pense — elle l'a fait par la voie implicite, en utilisant les principes structurels fondamentaux sous-jacents, c'est-à-dire le principe non dit de la protection des minorités.

En effet, la cour suggère qu'une fois que la Loi des services en français de l'Ontario avait reconnu l'Hôpital Montfort comme une institution, comme un organisme de services publics francophone, elle ne pouvait plus lui enlever son caractère institutionnel, à moins — les limites imposées me semble importantes — qu'il ne soit raisonnable ou nécessaire de le faire. Alors la limite, c'est que c'est possible de retourner en arrière ou de changer le caractère d'une institution, si c'est raisonnable ou nécessaire de le faire.

Il faut retenir de ce jugement deux choses. La première a trait aux principes constitutionnels non écrits qui mandatent le principe d'encliquetage. C'est une bonne chose. On ne veut pas retourner aux erreurs du passé qui étaient, finalement, de porter atteinte aux droits des institutions des minorités sans démontrer que cela était nécessaire ou raisonnable. La deuxième chose est que cette démonstration que c'est nécessaire ou raisonnable, à l'occasion, de changer le caractère d'une institution, permet un encadrement du discours, une évaluation objective des institutions, du caractère des institutions proposées par la minorité.

D'une certaine façon, la minorité ne gagnera pas toujours. À l'occasion, la minorité ne pourra pas maintenir des institutions qui ne sont pas efficaces, qui ne sont pas efficientes ou qui ne sont pas bien gérées, mais elle aura au moins la possibilité de faire revoir le processus décisionnel qui sape l'institution de sa force. Cela permettra une meilleure discussion publique et objective du rôle des institutions des minorités. Cela permettra aux minorités de s'affirmer en prenant charge de leurs institutions, et en rencontrant et en évaluant pourquoi ces institutions ont un caractère légitime et qu'elles sont appropriées. Cela permettra aussi à la majorité d'entrer en dialogue avec ces minorités sur la nécessité ou la «raisonnabilité» de changer le caractère de l'institution, si cela s'avérait nécessaire.

Cet aspect de dialogue entre les minorités d'affirmation du pouvoir de la communauté est très compatible avec les développements qu'on voit, en général, dans la réforme du droit.

Je passe donc à ma deuxième partie qui est de faire certaines réflexions sur les grandes tendances de réforme du droit, et comment on peut envisager cet amendement dans ce contexte. La

of work on community development. We are increasingly witnessing the development of a civil society which is happening outside of government. It has been referred to as “governants outside of governments.” It is a grassroots development which works its way to the top. However, we cannot ignore the role of government. That role is becoming increasingly sensitive, but the government nevertheless plays a leadership role and is a role model which inspires and empowers communities to take their fate into their own hands and grow.

In my view, the draft amendment to section 41 clearly addresses the issue of whether a community has the ability to decide its own fate. Many studies have shown how hard it is for young people to maintain their francophone identity under the pressure of American culture, for instance. We have to keep in mind the success of many community initiatives which received government support, such as francophone day cares, the growing influence of schools, and the acquisition of original artistic productions in French and the development of French software for children. These programs were created with the help of taxpayers’ money to meet the needs of the community. Community development feeds a committed and involved citizenry. It is the key to healthy democratic development and there is no doubt that community development will foster progress within society.

In the Law Commission’s research on community development, two points emerged. First, that community development — this is probably the way of the future — and governments must ensure that resources are spread equally amongst communities and facilitate a dialogue between communities. Section 41 makes it easier for communities to enter into a dialogue.

It is not easy for governments to support communities because our research has shown that governments sometimes create a distortion with regard to community needs. Sometimes people develop needs because money is available for those needs rather than others. The Law Commission is willing to help governments minimize the distorting effects which are sometimes created by their programs.

I want to mention two other things: the importance of bilingualism for Canadian multiculturalism in terms of respecting each other’s differences and the importance of pluralism on the international stage, which puts this small amendment in a much larger context, and perhaps a more theoretical one, but I feel I should share with you some of the research the commission has conducted in that regard.

Some people argue that it is difficult to maintain bilingualism in a multicultural environment. I feel this argument must be rejected because there would be no Canadian multiculturalism without bilingualism. One of the characteristics of Canadian society is the fact that we accept our differences and the right for

Commission du droit avait fait beaucoup de travaux sur le développement communautaire. De plus en plus, on assiste à un développement d’une société civile qui se fait en dehors de l’appareil gouvernemental. On parle de «gouvernants outside of governments». On parle d’un développement de la base vers le haut. Malgré tout, le rôle du gouvernement n’est pas à ignorer. Le rôle du gouvernement devient de plus en plus délicat, mais c’est un rôle de leader, de modèle qui inspire et qui habilite les communautés à se prendre en charge et à se développer.

L’article 41, la proposition d’amendement, à mon avis, parle très bien de cette habileté qu’a la communauté de se prendre en charge. Les études abondent pour démontrer les difficultés qu’ont les jeunes à maintenir leur identité francophone face à la pression des médias américains, par exemple. Il faut mentionner le succès de nombreuses tentatives qui ont été faites au niveau communautaire avec l’assistance des gouvernements, que ce soit les garderies francophones, le rayonnement des écoles, l’acquisition de productions artistiques originales en français et le développement de logiciels francophones pour les enfants. Ce sont des programmes mis de l’avant pour permettre à la communauté de bien répondre à ce besoin en ayant accès à des fonds publics. Le développement communautaire est la source d’une société civique engagée et participante. C’est la clé d’un développement démocratique sain, et c’est sans doute le développement des communautés qui sera la cause du progrès dans notre société.

Dans le cadre des recherches de la Commission du droit sur le développement communautaire, deux points sont ressortis. Tout d’abord, que le développement communautaire — c’est probablement la voie du futur —, mais aussi les gouvernements face à ce développement communautaire aient un rôle d’égalisation des ressources entre les communautés et un rôle de facilitation du discours entre les communautés. L’article 41 facilite un discours entre les communautés.

C’est une fonction difficile que le rôle des gouvernements de soutenir les communautés parce qu’à l’occasion, nos recherches prouvent que les gouvernements peuvent créer une distorsion des besoins communautaires. Les gens développent des besoins parce qu’il y a des fonds pour tels besoins plutôt que d’autres. La Commission du droit serait prête à continuer à aider les gouvernements à minimiser les effets de distorsion qui sont mis de l’avant dans ces programmes.

Je veux mentionner deux autres choses: l’importance du bilinguisme pour le multiculturalisme canadien pour le respect de la différence et l’importance du pluralisme au niveau international. Je note que cela situe ce petit amendement dans un contexte beaucoup plus large et peut-être beaucoup plus théorique, mais je pense que cela vaut la peine de vous faire part des recherches que la commission avance à ce sujet.

On avance à l’occasion que le bilinguisme est difficile à maintenir dans une société multiculturelle. Je pense que c’est un argument qui doit être réfuté parce qu’il n’y aurait pas de multiculturalisme canadien s’il n’y avait pas de bilinguisme. L’acceptation par l’état de la différence et du droit de s’exprimer,

people to speak and act freely, and to be respected and acknowledged publicly. In so doing, we accept each others differences, be they cultural or linguistic.

In practical terms, there is no doubt that bilingualism and its attendant challenges have led to the creation of mechanisms promoting multiculturalism, which can present itself on an answering machine asking the caller to press one for English, two for French and three, four or five for other languages, if need be. It is often more cost-effective to address citizens and taxpayers in their own language and to take into account their culture in providing them with relevant information, which makes it easier for them to participate in the democratic process.

I do not know how many times I have been asked:

[*English*]

“Could you spell your name again?” for the fifth time.

[*Translation*]

What I am saying is that it is often more efficient and cost-effective to acknowledge diversity and respect other people's differences.

This leads me to my last point: Canada's contribution in the huge international debate regarding globalization and individuality. Clearly, the amendment to section 41 may seem like small game compared to those issues, but the Law Commission is often asked to promote tools developed in Canada which take into account people's individuality. In this era of globalization, cultural hegemony is an issue which is hotly debated. People are often lumped into two groups: those who are for globalization and those who are against it.

The debate in Canada revolves around respecting globalization as well as the cultural, legal and linguistic differences which exist in our world. Canadian models are a source of pride which have been exported, such as official bilingualism, community support programs or the respect for native traditions. These aspects have allowed us to develop a much more sophisticated compromise model which is much more adapted to the differences which set people apart.

In fact, it is a vision of the world which incorporates regional, cultural or linguistic identity. More and more work is being done with a view to gaining a better appreciation of legal pluralism. I am simply saying that the participation in and the respect of legal and cultural pluralism are part and parcel of the major trends in law reform.

There is an increasing number of measures to protect threatened animal species. More efforts are being made throughout the world to protect threatened native languages. We should — and we must — recognize that our global human

de s'exercer et de se voir respecté et reflété publiquement, est une des marques de la société canadienne. C'est ce qui a permis l'acceptation de la différence, tant culturelle que linguistique.

Au niveau pratique, il ne fait aucun doute que l'expérience du bilinguisme et de ses défis ont permis de mettre au point des techniques favorisant l'intégration d'une perspective multiculturelle, que ce soit peser un sur le clavier téléphonique pour le service en anglais, deux pour le français, trois, quatre ou cinq pour les autres langues si le besoin y est. On se rend compte qu'il est souvent plus économique de parler aux citoyens et aux contribuables dans leur langue et selon leur culture, pour avoir les informations pertinentes et pour leur permettre de bien participer au niveau démocratique.

Combien de fois dans ma vie je me suis fait poser la question:

[*Traduction*]

«Pourriez-vous épeler votre nom encore une fois?» pour la cinquième fois.

[*Français*]

Ce que je dis, c'est que c'est souvent plus efficace, même au niveau économique, de penser diversité et de respecter la différence plutôt que de ne pas la respecter.

Cela m'amène à mon dernier point: la contribution du Canada dans le grand débat international entre la mondialisation et la différence. Évidemment, la modification de l'article 41 peut paraître un peu petite comparée à ces enjeux, mais il faut constater qu'un des rôles que la Commission du droit est souvent appelée à jouer, c'est de faire la promotion des outils développés au Canada comme créateurs d'instruments de respect de la différence. Dans un contexte de mondialisation, l'hégémonie culturelle est débattue. Il semble souvent qu'il y a seulement deux façons de voir le monde: on est soit pour la mondialisation ou contre la mondialisation.

Un des aspects du discours canadien est de se situer dans un respect pour la mondialisation tout en respectant les différences culturelles, juridiques et linguistiques qui existent dans notre monde. Les modèles canadiens élaborés sont une source de fierté mais aussi une source d'exportation, que ce soit le bilinguisme officiel, le soutien aux communautés ou le respect pour les traditions autochtones. Cela permet l'élaboration d'un modèle intermédiaire beaucoup plus sophistiqué et beaucoup plus adapté aux réalités de la différence.

Il s'agit d'une participation mondiale qui soutient l'identité régionale, culturelle ou linguistique. De plus en plus de travaux sont faits pour apprendre à mieux respecter le pluralisme juridique. Je vous soumets simplement que la participation et le respect d'un pluralisme culturel et juridique se situent bien dans ces grandes tendances et qui font partie de l'évolution du droit.

Nous avons de plus en plus de mesures de protection des espèces animales en voie d'extinction. Nous avons de plus en plus de protection internationale pour les langues autochtones en voie de disparition. Il faut — et on doit — reconnaître que le

heritage will soon force governments and all citizens to protect the identities of their minorities, be they cultural or linguistic.

In conclusion, I feel that it is probably a constitutional duty to force the issue and pass the amendment. In my view, even if the amendment is defeated, what it is striving for will nevertheless happen a few decades from now. It is the right thing to do. It is in line with studies on community development and on the affirmation that communities are the basis for citizen participation. It also contributes to the diversity of Canadian life, which includes multiculturalism, and allows Canada to play a role on the international stage as a model of pluralism and the creator of a pluralist vision of humanity.

I would be pleased to answer any questions you may have.

Senator Beaudoin: I was impressed by your explanation of the *Montfort* case because it is a very interesting and very important case. I understand that you support the amendment for many reasons and that, as you said, it is our duty to protect cultural identity in the 21st century. I am in complete agreement with that. I think it is a good thing.

But you went on to say that even if the amendment is defeated, we would eventually meet that objective. I think that from the outset section 41 was, to a degree, binding and imperative. A quasi-constitutional law is not inherently political, but aims to set structures. That is its objective and that is what I concluded.

I am in full support of this amendment. I feel that those who disagree will eventually come on board, because we are strengthening section 41, which is something that some people do not understand. Must I conclude that we are basically strengthening a provision which is already imperative?

Ms Des Rosiers: In my statement, I ask: If that is the inevitable outcome, why amend section 41? It would save years of litigation and clarify a situation which is inevitable. Governments have the positive obligation of supporting community groups, otherwise there will be more litigation like the *Montfort Hospital* case. In fact, there may be international litigation. People are increasingly calling for the protection of cultural identity. In any case, it has to be done. It may be necessary to do so through constitutional means, but it is the right thing to do and we should do it now.

Senator Beaudoin: We should solve the constitutional problem right away. That is good for those who feel it is imperative; everyone else will eventually become a believer, too.

Second, we would save time, energy and money. Why not support the amendment? There is no other alternative. Otherwise, we will become bogged down in debates and it would eventually cost a fortune to take the matter to court. We would have to take it at least to the Court of Appeal, if not to the Supreme Court.

We share that point of view.

patrimoine international humain imposera bientôt des obligations au gouvernement et à tous les citoyens de protéger les identités minoritaires, qu'elles soient culturelles ou linguistiques.

En conclusion, je dirais que cela relève probablement du devoir constitutionnel que de forcer la main et de passer cet amendement. À mon avis, même si l'amendement ne passait pas, la situation aboutira à cela dans quelques décennies. C'est la bonne chose à faire. C'est compatible avec les études sur le développement communautaire, sur l'affirmation des communautés comme étant source de participation civique. Cela contribue aussi au maintien d'une diversité canadienne qui soutient la diversité multiculturelle, et cela contribue finalement au rôle du Canada comme instrument de pluralisme au niveau international et comme créateur d'une vision pluraliste au niveau international.

Je serai heureuse de répondre à vos questions.

Le sénateur Beaudoin: Je suis impressionné par votre explication de la cause *Montfort* parce que c'est un cas très intéressant et très important. Je dois comprendre que vous êtes favorable à l'amendement pour une foule de raisons et, comme vous dites, on doit protéger les identités culturelles dans notre monde du XXI^e siècle. Je suis tout à fait d'accord avec cela. Je pense que c'est une bonne chose.

Vous dites que même s'il n'y avait pas d'amendements, on finirait par aboutir à cet objectif. Depuis le début, je pense que l'article 41 a quelque chose d'exécutoire et d'impératif. Une loi quasi constitutionnelle n'est pas là pour faire de la politique, elle est là pour ériger des structures. C'est le but, et j'en arrive à cette conclusion.

J'appuie entièrement cet amendement. Je me dis que ceux qui ne sont pas convaincus finiront par le devenir, parce qu'on donne du mordant à l'article 41, ce que certaines personnes ne voient pas. Dois-je conclure que, dans le fond, on ne fait qu'aider une mesure qui, au départ, était déjà impérative?

Mme Des Rosiers: Dans le mémoire, je dis: si cela doit arriver de toute façon, pourquoi modifier l'article 41? Cela va économiser des années de litiges et clarifier une situation qui est inévitable. L'obligation positive des gouvernements de soutenir les groupes communautaires sera nécessaire parce que d'autres litiges, tel que celui de l'Hôpital *Montfort*, surviendront. Cela peut venir aussi du côté international. De plus en plus de pressions sont exercées pour encourager la protection des identités culturelles. De toute façon, cela doit être fait. C'est peut-être constitutionnellement nécessaire, mais c'est aussi la bonne chose à faire, et sans tarder.

Le sénateur Beaudoin: On règle le problème constitutionnel tout de suite. Ceux qui croient que c'est impératif, tant mieux; ceux qui ne le croient pas finiront par avoir la foi.

Deuxièmement, nous gagnons du temps, de l'énergie et de l'argent. Pourquoi ne pas dire oui à cet amendement? Il n'y a pas d'alternative, sinon le débat continuera de s'enliser et, finalement, cela coûtera très cher pour avoir une opinion de la cour. Il faudra aller au moins jusqu'à la Cour d'appel sinon la Cour suprême.

Nous sommes du même avis.

Senator Gauthier: To conclude with the Montfort Hospital issue, I regret the fact that the Government of Ontario did not decide to take its case to the Supreme Court. The court's ruling would have been felt across the country.

I want to come back to the ratcheting-up principle which you mentioned. Were you in attendance when Mr. Dion spoke before lawyers in Toronto?

Ms Des Rosiers: No, but I read Mr. Dion's speech with great interest.

Senator Gauthier: He said that the court had rejected the ratcheting-up principle. Do you agree with that statement?

Ms Des Rosiers: I agree with you on one point: it is unfortunate that the Supreme Court was not given the opportunity to rule on this issue because its position may have been much clearer than that taken by the Court of Appeal. I say may have been; we will never know. In any case, the matter has just been postponed. These problems will obviously be resolved one day because other people will take the fight before the courts. My position is that the ratcheting-up principle has been recognized, not under section 16(3), in the view of the Court of Appeal, but rather implicitly through unwritten and underlying principles.

The structure of the ruling is interesting. First, we were told that section 16(3) is simply a defensive provision, in other words, that its aim is to protect language provisions from constitutional challenges. Second, the court used underlying principles to say that it cannot weaken the powers of an institution once government has recognized these powers under the French Language Services Act.

From the moment the government has endorsed the status of an institution, it cannot change its mind, unless it can demonstrate that it is necessary or reasonable to do so. This approach closely resembles the ratcheting-up principle. It means that you cannot come back on a decision unless you have grounds to do so. I think this has always been the case.

Senator Gauthier: I thank you for supporting my position on that matter. You also said that Bill S-32 addressed the issue of whether a community has the right to take its fate into its own hands. I appreciated what you said in that regard.

Do you feel Bill S-32 represents an improvement to the amendment to section 41 with the addition of the word "positive"? Do you think that adding "take the necessary positive measures" would change anything?

Ms Des Rosiers: At this stage, the symbolic importance of the amendment is almost more significant than the wording itself. What I am talking about is a confirmation, a confirmation which, in the opinion of many people, should already be implicit. In this case, we are reaffirming a positive obligation in a new context, a context in which — be it with regard to the Montfort ruling or other rulings — we must give thought to the ability of communities to take their fate into their own hands and whether this is necessary.

Le sénateur Gauthier: Pour terminer avec l'Hôpital Montfort, je regrette la décision du gouvernement ontarien de ne pas poursuivre en Cour suprême. L'impact se serait répercuté à l'échelle nationale.

Je veux revenir au principe de l'encliquetage que vous avez soulevé. Étiez-vous présente lorsque le ministre Dion en a parlé devant des juristes à Toronto?

Mme Des Rosiers: Non, mais j'ai lu avec intérêt le discours de M. Dion.

Le sénateur Gauthier: Il a dit que la cour avait rejeté le principe de l'encliquetage. Êtes-vous d'accord avec cela?

Mme Des Rosiers: Je suis d'accord avec vous sur un point: il est triste que la Cour suprême n'ait pas eu l'occasion de se prononcer parce qu'elle aurait peut-être pu être beaucoup plus claire que la Cour d'appel. Je dis peut-être; on ne le saura jamais. De toute façon, ce n'est que partie remise. Il est certain que ces difficultés seront résolues parce que d'autres gens iront devant les tribunaux. Ma position est que le principe d'encliquetage est reconnu, non pas en vertu de l'article 16(3), selon la Cour d'appel, mais de façon implicite par des principes non écrits et sous-jacents.

La structure de la décision est intéressante. Tout d'abord, on nous a convaincus que l'article 16(3) n'existe qu'à titre de disposition défensive, c'est-à-dire qu'il n'est là que pour protéger les dispositions linguistiques contre des attaques constitutionnelles. Par la suite, la cour utilise les principes sous-jacents pour dire qu'elle ne peut pas saper une institution, une fois qu'une autorité gouvernementale lui a donné un certain statut par la Loi sur les services en français.

Une fois qu'il y a eu endossement par le gouvernement du statut d'institution, le gouvernement ne peut plus faire marche arrière, à moins de démontrer qu'il est nécessaire ou raisonnable de le faire. C'est assez proche du principe d'encliquetage. Cela veut dire qu'on ne peut pas faire marche arrière sans qu'il y ait des raisons suffisantes de le faire. Il me semble que cela a toujours été le cas.

Le sénateur Gauthier: Je vous remercie d'avoir appuyé ma position sur cette question. Vous avez également dit que le projet de loi S-32 parlait bien de l'habileté qu'ont les communautés à se prendre en charge. J'ai apprécié vos commentaires à ce sujet.

Pensez-vous que le projet de loi S-32 pourrait bonifier l'amendement à l'article 41 en ajoutant le mot «positif»? Écrire «prendre des mesures positives nécessaires» changerait-il quelque chose?

Mme Des Rosiers: L'aspect symbolique de l'amendement est presque plus important que le libellé, à ce stade-ci. Ce dont on parle ici c'est d'un affermissement, d'un affermissement qui, selon plusieurs, aurait dû déjà être là. Ici, on réaffirme une obligation positive dans un contexte nouveau, un contexte où — que ce soit la décision sur Montfort ou d'autres décisions — on doit réfléchir sur l'habileté des communautés et de la nécessité qu'ont ces communautés de se prendre en charge.

Time is precious for minority communities because of increasing globalization and the pressure of American culture. Kids are increasingly identifying themselves with the culture of the United States rather than with French culture. It is important that we immediately take measures which go beyond the school setting. The federal government must do more than simply provide support.

We have always believed that schools were the seat of cultural development. That still holds true, but we have to go even further. Our cultural identity is increasingly influenced by events taking place outside of school, be it through French websites or television programs, community forums, festivals or the creation of artistic works. These events provide the community with a mirror which does not limit itself to the family but reaches into the public domain.

Senator Fraser: Let's come back to the wording of the amendment. It is important. Let's study the words that are before us. What will their impact be once the act is enforced? What would be the scope of the obligation imposed on the federal government? Would it mean that this issue would become a priority for the federal government?

It seems to me that goes quite far.

The federal government shall take the measures necessary to ensure the vitality of minorities.

[English]

— shall take the measures necessary to ensure the vitality of the linguistic minority communities and development.

The “necessary” might be of huge importance. How far would we be going in writing this into law?

[Translation]

Ms Des Rosiers: That was what I was trying to say. I feel that that enshrines the ratcheting-up principle as understood —

Senator Fraser: Excuse me, I am asking you if that is what it does or if it does something else?

Ms Des Rosiers: We will not know that for a long time. I am not too concerned because if the *Montfort* ruling continues to hold, it is quite clear that sections 16(1) and 16(3) are only aspirations, they are long-term wishes. The reference to sections 16(1) and 16(3) in that context does not mean that minorities have to be today, right now, at the same point as the others. Of course positive measures must tend towards that goal.

I think the ratcheting-up principle has two limits. The first is the affirmation of the role of such an institution by a government authority or by the community itself. One might think that eventually the community could take charge of itself and define its institutions itself. The second is that necessary and reasonable limit whereby it could be necessary and reasonable to force a change in the institution that has been established.

Le temps est précieux pour les communautés minoritaires dans un contexte de mondialisation, où les pressions de l'hégémonie américaine se font sentir. La façon dont les enfants s'identifient de plus en plus à la culture américaine plutôt que de s'identifier à la culture française, s'intensifie de plus en plus. Il est important que soient prises dès maintenant des mesures qui dépassent l'encadrement scolaire. Le gouvernement fédéral jouer un rôle qui dépasse celui de simple soutien.

On a toujours cru que l'école était le foyer du développement culturel. C'est toujours vrai, mais il faut aller au-delà de cela. De plus en plus, nos appartenances identitaires se forment en dehors de l'école, soit par la présence du français sur Internet ou à la télévision, soit à travers des forums communautaires, des festivités ou la création d'oeuvres artistiques. Cela permet à la communauté de se voir à travers un reflet qui n'est pas seulement familial mais public.

Le sénateur Fraser: Revenons au libellé de l'amendement. Il est important. Prenons les mots qui sont devant nous. Quel serait leur impact une fois la loi mise en application? Quelle pourrait être l'ampleur de l'obligation imposée au gouvernement fédéral? Est-ce que cela pourrait finalement vouloir dire que cela devient la priorité du gouvernement fédéral?

Il me semble que cela va quand même loin.

Le gouvernement fédéral prend les mesures nécessaires pour assurer l'épanouissement des minorités.

[Traduction]

... prendre les mesures nécessaires pour garantir la vitalité des minorités linguistiques et leur développement.

C'est le terme «nécessaire» qui revêt une énorme importance. Est-ce que ce serait aller trop loin que d'inscrire cela dans nos lois?

[Français]

Mme Des Rosiers: C'était un peu le but de mon intervention. D'après moi, si cela enchâsse le principe d'encliquetage tel que compris...

Le sénateur Fraser: Excusez-moi, mais je vous demande si c'est ce que cela fait ou si cela fait autre chose?

Mme Des Rosiers: On ne le saura pas avant longtemps. Je ne serais pas trop inquiète parce que si la cause *Montfort* continue de tenir, elle dit bien que les articles 16(1) et 16(3) ne sont que des aspirations, ce ne sont que des vœux à long terme. La référence aux articles 16(1) et 16(3) dans ce contexte ne veut pas dire que les minorités doivent être aujourd'hui, tout de suite, au même niveau que les autres. Certainement que des mesures positives doivent se diriger vers ce but.

Le principe d'encliquetage, selon moi, a deux limites. La première, est une affirmation du rôle d'une telle institution par une autorité gouvernementale ou par la communauté elle-même. On pourrait penser qu'éventuellement, la communauté pourrait se prendre en charge de telle manière qu'elle définisse elle-même les institutions. La deuxième est la limite nécessaire et raisonnable où il pourrait être nécessaire et raisonnable de forcer un changement dans l'institution mise sur pied.

Senator Fraser: You no doubt are aware that the Supreme Court refused to hear the case of the municipal amalgamations in Quebec. What does that mean in terms of ratcheting-up? That was clearly a step backwards for anglophones.

Ms Des Rosiers: For a long time now I have thought that one should not read too much into the refusal of the Supreme Court to grant leave to appeal. A refusal to grant leave to appeal is not an agreement with the Court of Appeal's ruling. It simply means that the case does not meet, for now, the criterion of national interest. Another criterion — and this is a criterion that has started to appear in certain written documents — is that the Supreme Court should intervene when the case is ready, at the right time, when there is enough variance.

Senator Fraser: After the damage!

Ms Des Rosiers: That is perhaps one way of looking at it. One could also say that if one is too close to the issues, if one has not had the benefit — I am trying to see it from their point of view — of hearing the opinions of different courts of appeal, and if one has not had the benefit of the scientific journals and papers, or of a public debate, one will not be able to fully grasp the problem. I am just giving you one of the arguments that has often been put forward to justify not granting leave to appeal.

Senator Joyal: Ms Des Rosiers, the question that I am raising is linked in a way to that of Senator Fraser. I will put it somewhat more broadly.

In today's context, under the restructuring of public services, be that at a federal level or at a provincial level, under municipal amalgamations — we have gone through that in Ottawa — as well as the amalgamation of hospitals and school services, to only mention a few, in fact the principle of the vitality of institutions is being made more fragile. On the one hand, section 41 and the following section say that “the Government of Canada is committed to enhancing the vitality of [...]” but on the other hand, the right hand is undoing what the left hand is doing.

In some cases one can presume that the intentions are right. In other cases, after hearing the contradictory statements of politicians, one can only conclude that they are speaking out of both sides of their mouths. In the case of Ottawa it is obvious. The Premier of Ontario said that if the city requested it, it would happen, and when the city requested it he said he was not going to do it. One can only wonder why he had two opinions at two different times.

In practice, would you not agree that we do not yet know the full impact of the applicability of the principles underlying the constitutional order of Canada set out in the opinion of the Supreme Court in the *Quebec Secession Reference*? What Senator Fraser was saying about Quebec municipal mergers is very real. According to your criteria, this must be reasonable and a good management practice.

In Quebec, the municipalities on the West Island of Montreal all had budget surpluses and were very well administered and managed. A number of these cities existed before Confederation. The constitutional order in Quebec and the distribution of Senate seats in Quebec protect the anglophone minorities in that

Le sénateur Fraser: Vous savez sans doute que la Cour suprême a refusé d'entendre la cause des fusions municipales au Québec. Qu'est-ce que cela veut dire en termes d'encliquetage? C'était un recul très net pour les anglophones.

Mme Des Rosiers: Cela fait très longtemps que je pense qu'il ne faut pas trop lire dans les refus de la Cour suprême d'accorder des permissions d'appeler. Un refus de permission d'appeler n'est pas une décision en accord avec la décision de la Cour d'appel. C'est simplement de dire que cela ne rencontre pas, pour l'instant, le critère d'intérêt national. Un autre critère était que — et c'est un critère qui a commencé à apparaître dans certains écrits — la Cour suprême devrait intervenir quand la cause serait mûre, au moment propice, quand il y aurait assez de divergence.

Le sénateur Fraser: Après les dommages!

Mme Des Rosiers: C'est peut-être une façon de le voir. On peut aussi dire que si on est trop proche des enjeux, si on n'a pas eu le bénéfice — j'essaie de défendre leur point de vue — d'opinion de différentes cours d'appel, et si on n'a pas eu le bénéfice des avis des journaux ou de revues scientifiques ou d'un débat public, on ne pourra pas bien saisir le problème. Je vous présente seulement un des arguments qui ont souvent été mis de l'avant pour justifier de ne pas donner la permission d'appeler.

Le sénateur Joyal: Madame Des Rosiers, la question que je soulève est reliée d'une certaine façon à celle du sénateur Fraser. Je vais la poser d'une façon plus large.

Dans le contexte d'aujourd'hui, sous l'approche de la restructuration des services publics, autant sur le plan fédéral que sur le plan provincial, par le regroupement municipal — on l'a vécu ici à Ottawa — que sur le plan des services hospitaliers ou scolaires, pour ne mentionner que ceulx-là, en pratique, on fragilise le principe de vitalité des institutions. D'un côté, on lit à l'article 41 et suivants: «Le gouvernement s'engage à supporter la vitalité de [...]», mais en pratique, il fait de la main gauche ce qu'il défait de la main droite.

Dans certains cas, on présume de la bonne foi. Dans d'autres cas, les déclarations contradictoires des politiciens nous amènent à conclure qu'il y a un langage double. Dans le cas d'Ottawa, c'était manifeste. Le premier ministre de l'Ontario a dit que si la ville le demandait, on verrait, et quand la ville l'a demandé, il a dit qu'on ne voulait pas le faire. On se demandait pourquoi il avait deux opinions en des temps différents.

En pratique, est-ce qu'on ne détient pas encore de façon complète l'impact de l'applicabilité des principes sous-jacents à l'ordre constitutionnel canadien contenus dans l'opinion de la Cour suprême, au dossier du *Renvoi relatif à la sécession du Québec*? Ce que le sénateur Fraser disait au sujet de la fusion municipale au Québec, est réel. Selon vos critères, il faut qu'il soit raisonnable et de bonne gestion.

Au Québec, les municipalités de l'ouest de l'île de Montréal accusaient toutes des surplus budgétaires et étaient très bien administrées et gérées. Plusieurs de ces villes existaient avant la Confédération canadienne. L'ordre constitutionnel au Québec et la division sénatoriale au Québec, protègent les minorités

province. It is the only province in which the constitutional structure protects the minority in some way. I am trying to reconcile the principles expressed by the court in general terms with their practical implementation, as a government, both federally and provincially, when it comes to restructuring services. In practice, as you said, we act after the fact. The President of Treasury Board, Ms Robillard, said three weeks ago: "We have restructured services, and unfortunately, we have slashed francophone positions in the public service and we will try to make up for this."

The City of Ottawa is trying to catch up under a new government. What will be the impact of the disappearance of anglophone municipal institutions in Quebec? We do not know that yet, no one can say for sure. How does the Law Reform Commission see this issue?

Ms Des Rosiers: I would like to start by making a connection between your comments and the negative side of the issue. The negative argument suggested by the *Quebec Recession Reference* is a context to stop or slow down certain developments. This allows for an approach based on the protection of minorities. That makes it possible to say: "Just a minute, you have not proven that it is necessary or reasonable to slash my institutions." This merely provides a context for an approach and slows down a process which is often quite rapid when people claim they have good objectives, that they want to save money and they are therefore slashing all sorts of programs. It at least allows us to ask the question: "Have you found all the alternatives that could protect official language minorities and at the same time allow you to achieve your other objectives?" This is somewhat similar to section 1 of the Charter of Rights and Freedoms. It simply allows for a broadened debate and enables everyone to say: "Just a minute, I am not sure you are right. Before moving forward, prove to me that what you want to do is compatible with our democratic principles, with a free and democratic society." Here we have a new approach whereby we say: "I am entitled to my institutions."

The second point, the positive side of the argument, is that this does not mean that the institutions are necessarily government bodies. What we may perhaps be talking about in future are non-governmental institutions, community institutions that will function with government support or by means of other support networks.

In my view, section 41 permits these two interpretations, either the negative interpretation in which we say "just a minute" which is represented by the *Montfort* case, and the positive interpretation, in which we say that individuals are entitled to certain measures to ensure the development of their community by calling for support for both government and community institutions.

Senator Joyal: There is the damage prevention component to which Senator Fraser referred, which prevents a government from doing something that would destabilize the growth or

anglophones au Québec. C'est la seule province où la structure constitutionnelle protège les minorités d'une certaine façon. J'essaie de réconcilier les principes que la cour a exprimés de façon générale et comment on les vit en pratique, en tant que gouvernement, autant sur le plan fédéral que provincial, lorsqu'il s'agit de restructurer des services. En pratique, comme vous l'avez dit, on pose des gestes après coup. La présidente du Conseil du Trésor, Mme Robillard, a dit il y a trois semaines: «On a restructuré les services et, malheureusement, on a sabré dans les postes francophones à la fonction publique et on va essayer de se rattraper.»

La ville d'Ottawa essaie de se rattraper sous un nouveau gouvernement. Que sera l'impact de la disparition des institutions municipales anglophones au Québec? On ne le sait pas encore, personne ne peut le dire de façon précise. Comment lisez-vous cet élément à la Commission de réforme du droit?

Mme Des Rosiers: Je voudrais d'abord faire le lien entre ce que vous dites et le côté négatif. L'argumentation négative que le *Renvoi relatif à la sécession du Québec* invite est un encadrement pour arrêter ou ralentir certains développements. Cela permet un discours basé sur la protection des minorités. Cela permet de dire: «Un instant, vous n'avez pas prouvé que c'est nécessaire ou raisonnable de sabrer dans mes institutions.» Cela ne fait qu'encadrer un discours et ralentir un processus qui, souvent, est assez rapide, en disant qu'on a de bons objectifs, on veut sauver de l'argent et on sabre dans toutes sortes de programmes. Cela permet au moins de poser la question, à savoir: «Avez-vous trouvé toutes les alternatives qui pourraient protéger les minorités linguistiques et en même temps vous permettre d'accomplir vos autres objectifs?» C'est un peu comme l'article 1 de la Charte des droits et libertés. Cela permet simplement au discours d'être élargi et à tout le monde de dire: «Un instant, je ne suis pas certain que vous avez raison. Avant d'avancer, prouvez-moi que c'est compatible avec nos principes démocratiques, avec une société libre et démocratique.» Ici, on a un nouveau discours: «J'ai droit à mes institutions.»

Le deuxième point, le côté positif, c'est que cela ne veut pas dire que les institutions sont nécessairement gouvernementales. Ce dont on va peut-être parler, à l'avenir, ce sont d'institutions non gouvernementales, d'institutions communautaires qui opéreront avec un soutien gouvernemental ou grâce à d'autres réseaux de soutien.

À mon avis, l'article 41 favorise ces deux interprétations, soit l'interprétation négative qui dit «un instant» et qui représente la cause *Montfort* et l'interprétation positive qui dit qu'une personne a droit à des mesures pour assurer l'épanouissement de sa communauté en demandant un soutien à des institutions, qu'elles soient gouvernementales ou communautaires.

Le sénateur Joyal: L'article 41 comprend deux éléments. Il y a l'élément de prévention de dommages auquel le sénateur Fraser faisait allusion, c'est-à-dire le fait d'empêcher un gouvernement de

development of a community at a time when the community is already under attack for various reasons. The second component is the provision for positive development measures.

When we try to understand the logic behind section 41, I think the courts have not yet given enough consideration to this aspect, and we therefore find there are decisions such as those involving the Quebec municipalities. And this could have happened elsewhere, such as New Brunswick or other regions where there is a sufficiently broad sociological fabric.

The courts have not yet grasped the implications of the principles that they defined in the *Quebec Secession Reference*. Decisions on these issues have been all over the map.

Ms Des Rosiers: As for the constitutional change, I think it is too soon to develop a coherent theory. I think that we must wait and see and not lose hope. You said it better than I did. I think that we should view the incentive or the community support as something which is positive and preventive. As for the negative aspect, it will enable us to get a better handle on the issue and to hold a debate on these matters. Often this was a debate that had no legal parameters. It was simply a political debate. That did not always help us.

[English]

The Chairman: Thank you very much. Do you think that Senator Gauthier's bill will totally remove all discretion from the minister?

Ms Des Rosiers: I do not think so.

The Chairman: If it does not, could someone then take action that would, in effect, force the minister to give up some of that discretion?

Ms Des Rosiers: The way I read this, it will allow a debate on whether the discretion is properly exercised. The discretion will have to take account of, and respond to, different criteria. There could be a political debate about the measure of success or how much money is being saved. It will be about whether a study has been done on how much this will impact the following communities and their institutions. It at least allows this debate to take place, which, in my view, it has not before.

[Translation]

Senator Gauthier: You talked about the national interest, stating that this was an important principle. The Supreme Court, the Federal Court and the CRTC — a quasi-constitutional organization — said that the expansion of TFO into Quebec was not a matter of national interest. Could you provide me with a legal definition of the expression “national interest”?

poser un geste qui déstabilise la croissance ou le raffermissement d'une communauté au moment où cette communauté est assaillie par des facteurs qui diminuent sa densité sociale. Le deuxième élément est la prise des mesures positives de développement.

Lorsqu'on tente de comprendre la logique de l'article 41, il me semble que les tribunaux n'ont pas encore assez réfléchi à cet aspect, et on en arrive à une décision comme celle des municipalités au Québec. Et cela aurait pu se produire ailleurs, comme au Nouveau-Brunswick ou dans des régions, où il y a un tissu sociologique suffisamment étendu.

Les tribunaux n'ont pas encore réussi à cerner les implications du principe qu'ils ont défini dans le *Renvoi relatif à la sécession du Québec*. Sur de telles questions, on aboutit alors à des décisions en forme de dents de scie.

Mme Des Rosiers: En ce qui a trait au revirement constitutionnel, il est trop tôt pour développer une théorie cohérente. Je pense qu'il faut voir et qu'il ne faut pas désespérer. Vous l'avez dit mieux que moi. L'aspect positif et préventif, l'incitatif ou le soutien des communautés, je crois qu'on doit le voir comme tel. L'aspect négatif, quant à lui, permettra un meilleur encadrement du discours et permettra de tenir un débat sur ces questions. C'était un débat qui, souvent, n'avait pas d'encadrement juridique et qui n'était qu'un débat politique. Cela ne nous aidait pas toujours.

[Traduction]

La présidente: Merci beaucoup. À votre avis, le projet de loi du sénateur Gauthier aura-t-il pour effet d'ôter tout pouvoir discrétionnaire à la ministre?

Mme Des Rosiers: Je ne le pense pas.

La présidente: Au cas contraire, quelqu'un pourrait-il prendre des mesures susceptibles, en fait, d'obliger la ministre à renoncer à une partie de son pouvoir discrétionnaire?

Mme Des Rosiers: D'après mon interprétation, cela permettrait un débat sur la façon dont ce pouvoir discrétionnaire est exercé. Le pouvoir discrétionnaire devra répondre à divers critères et en tenir compte. Il pourrait y avoir un débat politique sur l'utilité de cette mesure ou les économies réalisées. Le débat portera sur une éventuelle étude qui aura été faite relativement à l'influence que cette mesure aura sur les communautés suivantes et leurs institutions. Cela permettra au moins la tenue du débat, ce qui n'a pas été le cas jusqu'ici, à mon avis.

[Français]

Le sénateur Gauthier: Vous avez parlé de l'intérêt national, en disant qu'il s'agissait d'un principe important. La Cour suprême, la Cour fédérale et le CRTC — organisme quasi constitutionnel — ont dit que la question de l'expansion de TFO au Québec n'était pas d'intérêt national. Pourriez-vous me donner une définition légale de l'expression «intérêt national»?

Ms Des Rosiers: You are right. If we had known this, there would have been no debate. We need to be able to structure the debate based on principles. This is what enables us to debate the issue, to determine whether or not it is reasonable, necessary or compatible with our principles. That does not mean that the good side always wins.

Senator Gauthier: Thank you.

[English]

The Chairman: Thank you. Our next panel will consist of Colleen Soltermann and Jean-Marc Aubin.

[Translation]

Mr. Jean-Marc Aubin, President, Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO): Thank you for letting us appear here today.

I am the President of the Association canadienne-française de l'Ontario (French Canadian Association of Ontario) and I have neither legal nor academic experience. I have spent all my life working as a technician, in industry. My experience as a francophone has been a visceral one and there is no doubt that my perspective will be quite different from what you may hear in traditional fora on linguistic matters.

First of all, since the *Montfort* case has been discussed a great deal, I thought it would be appropriate today to be accompanied by Mr. Ronald Caza, who played a major role in this file.

The whole issue of hospitals in Ontario is a really good illustration of what has occurred in French-speaking Ontario. I spent many years working on the educational files in Ontario. I have experienced various phases, including the toothless advisory committee phase, the minority section phase and, finally, the school board implementation phase. I experienced this evolution, but at the same time, in the health sector, we witnessed the disappearance — for those who are familiar with Highway 17 west of Ottawa — of French-speaking hospitals such as the one in Mattawa, which was run by the Grey Nuns, the one in Sturgeon Falls, which was run by the Daughters of Wisdom, and the one in Elliot Lake, which was also run by the Daughters of Wisdom and the one in Sudbury, where for 50 years there was only one French-speaking hospital, l'hôpital Saint-Joseph.

We had French-speaking surgeons in the north, in Hearst, and as well as in Haileybury. In the Ottawa region, the Grey Nuns ran a French-speaking hospital as did the Daughters of Wisdom.

The devolution and disappearance of French-language services in the health sector alone made us realize that we were taking care of the barbarians while Rome was burning down around us. That meant that the government, instead of advancing our cause, was, in fact, creating obstacles.

A long time ago Ontario set up normal schools to train French-speaking teachers; however, there was a gap in French-language education between primary and normal school. Little by little, we put the missing pieces together.

Mme Des Rosiers: Vous avez raison. Si on le savait, il n'y aurait pas de débat. Il faut des façons de structurer les débats basées sur des principes. C'est ce qui nous permet de débattre, à savoir si cela est raisonnable, nécessaire ou compatible avec nos principes. Cela ne veut pas dire que le bon côté gagne toujours.

Le sénateur Gauthier: Je vous remercie.

[Traduction]

La présidente: Merci. Notre groupe suivant se compose de Colleen Soltermann et Jean-Marc Aubin.

[Français]

M. Jean-Marc Aubin, président, Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO): Je vous remercie de nous recevoir ici aujourd'hui.

Je suis le président de l'Association canadienne-française de l'Ontario et je ne suis pas quelqu'un qui possède une expérience légale ou académique; j'ai plutôt travaillé toute ma vie en industrie, comme technicien. J'ai vécu ma francophonie à partir des tripes, et sans doute que ma perspective différera passablement de ce qu'on peut entendre dans les forums traditionnels sur les questions linguistiques.

D'abord, comme on a beaucoup parlé de la cause *Montfort*, j'ai cru qu'il serait de mise aujourd'hui que Me Ronald Caza m'assiste, lui qui a joué un rôle primordial dans ce dossier.

La question des hôpitaux en Ontario démontre vraiment ce qui s'est passé dans la francophonie ontarienne. J'ai œuvré durant plusieurs années à les dossiers d'éducation en Ontario. J'ai vécu différentes phases, celle des comités consultatifs qui n'avaient pas de mordant, celle des sections minoritaires et, finalement, la phase de mise sur pied de conseils scolaires. J'ai vécu cette évolution, mais en même temps, dans le domaine de la santé, on voyait disparaître — pour ceux qui connaissent la route 17 à l'ouest d'Ottawa — des hôpitaux de langue française comme celui de Mattawa, géré par des Sœurs Grises, celui de Sturgeon Falls, géré par les Filles de la Sagesse, celui d'Elliot Lake, géré aussi par les Filles de la Sagesse et celui de Sudbury, où il n'y avait seulement qu'un hôpital de langue française il y a à peu près 50 ans, l'hôpital Saint-Joseph.

Au nord, à Hearst, il y avait des chirurgiens de langue française et il y en avait aussi à Haileybury. Dans la région d'Ottawa, on sait que les Sœurs Grises avaient un hôpital de langue française, ainsi que les Filles de la Sagesse.

La dévolution et la disparition des services en langue française, seulement dans le domaine de la santé, nous ont fait réaliser que nous prenions soin des barbares pendant que Rome brûlait. Cela signifiait que le gouvernement, au lieu de nous faire progresser, créait, en réalité, des embûches.

L'Ontario, par exemple, avait mis sur pied il y a très longtemps des écoles normales destinées à former des enseignants de langue française, alors qu'il y avait absence d'éducation en français entre l'école primaire et cette école normale. Un peu à la fois, on a remis les morceaux qui manquaient.

Franco-Ontarians, who outnumber Acadian francophones by twice twofold, are often accused of not speaking with one voice. Their population is comprised of such disparate elements that it is almost impossible for it to have one voice. Franco-Ontarians are criticized about this and therefore they are neglected.

The goal of the Association canadienne-française is to support the development and enhance the vitality of Ontario is 550,000 francophones. The Association is the principle organization representing Franco-Ontarians. The ACFO is involved in a sustained and ongoing manner in all areas of community development and makes its presence felt among political authorities at the federal, provincial and municipal levels. The ACFO also works with other organizations promoting the interests of the Franco-Ontario community.

The ACFO cooperates with its 22 member organizations, which are loosely connected to each other. Each organization is incorporated and responsible for the issues in its region. Each organization does not exactly follow what the provincial association does, nor is it the provincial ACFO's mandate to set guidelines for these organizations.

There are affiliate members within the organization which include credit unions, education and literacy associations and parent groups. We have 26 parent groups.

The ACFO is an umbrella organization which, throughout its history, has experienced dissent, but that is part and parcel of the evolution of a people. For example, one of its members, the Table féministe, preferred to go it alone, because it felt that the ACFO was a little bit too dictatorial. It would be inaccurate to say that the ACFO represents all francophone groups; however, it does represent many of them. It grew out of the infamous regulation 17, at the same time that the newspaper *Le Droit* was established and for the same reason. Throughout its history, it has gone through all kinds of trials and tribulations, but it is still here today and it still plays an important role.

The ACFO was an intervener in the *Montfort Hospital* case. It focused primarily on the Ontario French Language Services Act, put forward arguments pertaining to this matter and was quite successful. The ACFO is present in all francophone struggles.

Ontario's francophones are located primarily in the area around Ottawa, Sudbury, Windsor and Toronto. However, we must not forget those people whom I would describe as being heroic. In Thunder Bay, in Ontario's northwest region, there is a group of women who set up a francophone reception centre. The Thunder Bay region does not meet the criteria established by the Ontario government for obtaining services in French because of a low percentage of francophones. Residents of Hearst have to travel to Thunder Bay for cancer treatment. It would be remiss of me to forget these women who helped these francophone patients by acting as their interpreters. This is very important survival work.

Les francophones ontariens, dont le nombre est deux fois plus élevé que celui des francophones acadiens, sont souvent accusés de ne pas parler d'une seule voix. Leur population est constituée d'éléments tellement disparates qu'il est presque impossible qu'elle parle d'une même voix. On le lui reproche et ainsi, on la néglige.

L'Association canadienne-française a pour but de promouvoir le développement et l'épanouissement de 550 000 francophones de l'Ontario. Elle est leur principal porte-parole. L'ACFO intervient de manière soutenue à tous les échelons du développement communautaire. Ainsi, elle fait sentir sa présence auprès des diverses instances politiques fédérales, provinciales et municipales. Elle agit également en concertation avec tous les organismes qui travaillent à la promotion des intérêts de la communauté franco-ontarienne.

L'ACFO agit en collaboration avec ses 22 organismes membres, lesquels sont reliés entre eux de façon assez générale. Chaque organisme est incorporé et est responsable des dossiers de sa région. Ce n'est pas toujours exactement ce que l'ACFO provinciale fait et ce n'est pas non plus la directive de l'ACFO provinciale.

On retrouve au sein de l'organisme des membres affiliés. Il s'agit de caisses populaires, d'associations impliquées dans l'éducation ou l'alphabétisation, ou de regroupements de parents. Nous comptons 26 regroupements de ce genre.

L'ACFO est un organisme parapluie qui, au cours de son histoire, a vécu des dissensions, mais cela fait partie de l'évolution d'un peuple. Par exemple, un de ces membres, la Table féministe, a préféré voler de ses propres ailes, jugeant l'ACFO un peu trop dictatorial. Dire alors que l'ACFO représente tous les groupes francophones serait faux, mais elle est porte-parole de beaucoup d'entre eux. Elle a été créée lors du fameux règlement 17, en même temps que le journal *Le Droit* et pour la même raison. Elle a, au cours de son histoire, vécu toutes sortes de péripéties, mais elle est encore là aujourd'hui et elle joue toujours un rôle important.

Dans le cas de *l'Hôpital Montfort*, l'ACFO a joué un rôle d'intervenant qui s'est préoccupé surtout de la Loi sur les services en français, une loi provinciale de l'Ontario, qui a avancé des arguments dans ce domaine et qui a assez bien réussi. L'ACFO est présente dans toutes les luttes pour les francophones.

La population francophone de l'Ontario est surtout localisée autour d'Ottawa, Sudbury, Windsor et Toronto. Il ne faudrait cependant pas oublier ces gens que je qualifierais de nature héroïque. À Thunder Bay, dans le nord-ouest de l'Ontario, il existe un regroupement de femmes ayant mis sur pied un accueil francophone. La région de Thunder Bay n'est pas désignée selon les modalités du gouvernement ontarien pour des services en français à cause de son faible pourcentage de francophones. Des résidents de Hearst doivent se rendre à Thunder Bay pour suivre des traitements contre le cancer. Je m'en voudrais d'oublier ces femmes qui aident ces patients francophones en leur servant d'interprètes. C'est un travail de survie très important.

The ACFO is founded on two fundamental values: respect for and promotion of the country's linguistic duality and, in particular, the respect for and protection of its official language minority. These two principles are an integral part of Canada's constitutional and legislative foundation. Minority language rights are recognized in sections 93 and 133 of the Constitution Act of 1867. They have been given broad recognition over the years and were entrenched in the Canadian Charter of Rights and Freedoms, and, in 1969, by the Official Languages Act. This Act lay the initial foundation for the recognition of official languages in Canada. The new act of 1988 gives effect to the language rights recognized by the Constitution, and the amendment proposed by Senator Gauthier is intended to clarify an ambiguity with respect to the government's responsibility.

This is what I was referring to earlier when I talked about barbarians; this type of thing overwhelms us. When, as a minority, we believe that we have made important progress and are told, for instance, that a government will enhance development and then this type of section is subsequently interpreted as being merely declaratory, it is a bit discouraging.

It is particularly discouraging because Ontario's francophones took a clear position with respect to the Quebec Referendum. Franco-Ontarians were not ambiguous in their support for and belief in this country. We believed in this country because of sections of this type, which appear to promise something to us. At least, this is what I experienced and what I am experiencing today. We saw politicians from across the country — Mike Harris went to Montreal to participate in the demonstration for the NO campaign, only to come back and do what he did to Montfort and Ottawa with respect to services in French. We thought that all these people were our friends and that they were sincere.

The provincial ACFO contends that section 41 appears vague as it stands. It should therefore be amended to make it more precise and appropriate to the federal government's commitment, which is to "enhance the vitality of the English and French linguistic minority communities in Canada." However, it should be noted that there is no instrument of legal recourse for Part VII of the act. There is legal recourse for other parts of the act, but not section 41. This would suggest that section 41 is first and foremost political in nature.

According to the provincial ACFO, section 41 enables the federal government to protect, foster and help the vitality of linguistic minority communities. Furthermore, this section is enforceable. This section contains an imperative that many lawyers acknowledge without hesitation. So why does the federal government not make compliance with section 41 of the Official Languages Act mandatory? As this section is currently drafted, it is political, and to amend it would make it more legal. We therefore support the senator's action.

L'ACFO base ses efforts sur deux valeurs fondamentales: le respect et la promotion de la dualité linguistique, et surtout le respect et la protection de sa minorité officielle. Ces deux principes font partie intégrante des assises constitutionnelles et législatives du pays. La reconnaissance des droits des minorités linguistiques a été validée dans les articles 93 et 133 de la Loi constitutionnelle de 1867. Elle a été amplifiée au cours des années par son enchaînement entre autres dans la Charte canadienne des droits et libertés et, depuis 1969, par la Loi sur les langues officielles, qui jetait les premières assises en ce qui concerne le statut des langues officielles du Canada. La nouvelle loi de 1988 met en oeuvre les droits linguistiques reconnus par la Constitution, et l'amendement que propose le sénateur Gauthier vise à corriger une ambiguïté au niveau de la responsabilité du gouvernement.

Ce à quoi je faisais allusion plus tôt quand je parlais des barbares était ce genre de choses qui nous accablent. Quand on croit en tant que minorité avoir fait des avancées importantes et qu'on nous dit, par exemple, qu'un gouvernement va voir à l'épanouissement et que, subséquemment, on nous interprète ce genre d'articles en nous disant qu'ils ne sont que déclaratoires, c'est un peu décourageant.

C'est décourageant surtout parce que la francophonie de l'Ontario s'est positionnée clairement quand il a été question de référendum au Québec. Cela n'a pas été ambigu de la part des francophones de l'Ontario que d'appuyer ce pays et d'y croire. On y a cru à cause d'articles de ce genre qui semblaient nous promettre quelque chose. Du moins, c'est ainsi que je l'ai vécu et que je vis encore. On a vu des politiciens à la grandeur du pays — Mike Harris est allé à Montréal se joindre à la parade pour la campagne du NON, pour revenir ensuite faire ce qu'il a fait à Montfort et à Ottawa sur la question des services en langue française. On a cru que tous ces gens étaient nos amis et qu'ils étaient sincères.

L'ACFO provinciale soutient que l'article 41, tel qu'il est écrit, semble vague. Il mérite d'être amendé afin de devenir plus précis et correspondre à l'engagement du gouvernement fédéral, qui est «de favoriser l'épanouissement des communautés francophones et anglophones du Canada». Toutefois, notons qu'il n'y a présentement aucun outil de recours juridique pour la Partie VII de la loi. Des recours juridiques existent pour d'autres sections de la loi mais pas pour l'article 41. La suggestion est faite que l'article 41 est tout d'abord politique.

Selon l'ACFO provinciale, l'article 41 permet au gouvernement fédéral de protéger, de promouvoir et d'aider les communautés de langues officielles en milieu minoritaire à s'épanouir. De plus, c'est un article exécutoire. Il y a, dans l'esprit de l'article, un effet impératif que de nombreux juristes admettent sans hésitation. Alors pourquoi le gouvernement fédéral ne fait-il pas respecter de façon impérative l'article 41 de la Loi sur les langues officielles? Parce que tel qu'inscrit, il reste un article politique, et un amendement le rendrait plus juridique. Nous appuyons donc la démarche du sénateur Gauthier.

The senator proposes the following for section 41:

In accordance with subsections [...] of the Constitution Act of 1982, the Government of Canada shall take the measures necessary to ensure the vitality and the development of the French linguistic minorities [...]

The provincial ACFO is of the opinion that Senator Gauthier's proposal is more in keeping with the intent of the act.

It is incumbent upon our legislators to ensure that the legislative provisions that they adopt in the area of official languages enable citizens to avail themselves of their rights. This is what we believe.

We find it difficult to understand why, today, we need to reinterpret or redefine section 41. If our legislators do in fact have an obligation to ensure that the legislative provisions that they adopt in the area of official languages enable citizens to avail themselves of their rights, I am wondering why we are here.

We ask that the Senate Standing Committee on Legal and Constitutional Affairs support this amendment. We firmly believe that this amendment to Part VII will clarify and strengthen the Official Languages Act and will go a long way to ensuring the vitality of linguistic minority communities.

To clarify any points that may arise from the Montfort decision, I invited Mr. Ronald Caza to accompany us today in order to define, with a little bit more clarity, where Ontario's francophonie is heading today. Is section 41 the most important section in the law to clarify or improve in order to help the minority?

Ms Soltermann: If I may, I would like to first of all address my comments to Senator Jean-Robert Gauthier, the author of this bill.

Senator Gauthier, we greatly appreciate the work you have done to promote minority francophone communities in Canada. We would like to thank you for this opportunity to participate here, today.

The Commission nationale des parents francophones represents parents everywhere in the country. We are working to provide education in French in the country. We realize that it is difficult to focus the attention of our elected officials on the state of the francophone minority in Canada and you succeed, Senator Gauthier, in keeping the issue on the agenda, because once the hearings of this committee are completed, Bill S-32 will come back to the Senate. We are also hoping that there will be follow-up in the House of Commons.

We understand that you intend to strengthen the Canadian government's commitment with regard to the two official languages. Our commission supports this objective. You knocked on several doors that turned out to be walls. We had the same experience. We have come here today because we hope to find an opening somewhere.

Is the Official Languages Act ambiguous or does the problem lie with a lack of political will?

Le sénateur propose ce qui suit pour l'article 41:

Conformément aux paragraphes [...] de la Loi constitutionnelle de 1982, le gouvernement fédéral prend les mesures nécessaires pour assurer l'épanouissement et le développement des minorités francophones [...]

L'ACFO provinciale est d'avis que la proposition du sénateur Gauthier est plus adaptée à l'intention de la loi.

Nos législateurs ont l'obligation de s'assurer que les dispositions législatives qu'ils adoptent en matière de langues officielles permettent aux citoyens d'exercer leurs droits. C'est ce que nous croyons.

Nous voyons mal que nous ayons besoin d'avoir recours, aujourd'hui, à réinterpréter ou à redéfinir l'article 41. Si c'est le cas que nos législateurs ont l'obligation de s'assurer que les dispositions législatives qu'ils adoptent en matière de langues officielles permettent aux citoyens d'exercer leurs droits, je me demande pourquoi nous sommes ici.

Nous demandons au Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles d'appuyer cet amendement. Nous croyons fortement que cet amendement de la Partie VII rendra la Loi sur les langues officielles plus claire et plus forte, et contribuera grandement à assurer la vitalité des communautés en situation minoritaire.

Pour clarifier des points qui peut-être porteraient à interprétation suite à Montfort, j'ai invité Me Ronald Caza à se joindre à nous aujourd'hui pour définir un peu plus clairement où va maintenant la francophonie de l'Ontario? Est-ce que c'est l'article 41 qui est la partie la plus importante à clarifier ou à améliorer dans la loi pour aider la minorité?

Mme Soltermann: Permettez-moi d'abord de m'adresser au sénateur Jean-Robert Gauthier, qui est l'auteur du projet de loi.

Sénateur Gauthier, nous apprécions grandement votre travail en faveur des communautés francophones en situation minoritaire au Canada. Nous vous remercions de cette occasion de participer ici, aujourd'hui.

La Commission nationale des parents francophones regroupe des parents partout au pays. On oeuvre pour l'éducation en français au pays. On se rend compte qu'il est difficile d'attirer l'attention de nos élus sur l'état de la minorité francophone au Canada, et vous réussissez, sénateur Gauthier, à maintenir le sujet à l'ordre du jour, car après les audiences de ce comité, le projet de loi S-32 reviendra au Sénat. Nous espérons aussi qu'il y aura un suivi auprès de la Chambre des communes.

On comprend que votre objectif est de renforcer l'engagement du gouvernement du Canada face à la dualité linguistique. Notre commission est solidaire de cet objectif. Vous avez cogné à plusieurs portes qui se sont transformées en murs. Nous avons eu la même expérience. Si nous sommes ici aujourd'hui, c'est que nous espérons découvrir quelque part une ouverture.

Est-ce que la Loi sur les langues officielles est ambiguë ou est-ce une question de manque de volonté politique?

I would like to begin with the ambiguity issue. Given the diverse interpretations of Part VII, we may conclude right away that the act is ambiguous, that the legislator meant to say something, but did not succeed on the first try. Only a court could decide whether or not Part VII is declaratory or mandatory. But after Senator Gauthier's attempts, everything leads us to believe that the courts do not want to get involved in this.

What shall we do?

Our commission fully supports the objective of amending the Official Languages Act. This might be the only strategy we have left. We would hope that parliamentarians will find a way to strengthen what defines Canada and that they will be willing to improve this act.

First, the amendment should reinforce the mandatory nature of the act, as proposed by Senator Gauthier, and give the Office of the Commissioner of Official Languages the mandate to sue the government, based on the principle that a law cannot be without a remedy.

Respect for minorities, two official languages and progress towards equality, are issues that involve justice. Let justice be done. Should there not be an enabling feature? The Act must enable the government, it must enable the Office of the Commissioner of Official Languages and must enable minorities, otherwise we cannot make any progress.

The commission I represent has been asking for amendments to the Official Languages Act for the past 20 years. Our objective was and still is to empower the francophone minority with regard to education. Our request is aimed at the Official Languages in Education Program, the OLEP. This program has been very disappointing to us. For some years, we have asked for the creation of a new program that would meet the minority's needs.

The OLEP was created in 1970 and spends billions on supporting education in the minority official languages in provinces and territories. In 1996, we published a study entitled "Where did the billions go?" We denounced the way in which funds are shared between the minority and the majority. First, immersion programs were expanding at the time and were granted funds in keeping with their expansion, at the expense of first-language programs. Quebec anglophones received, by reason of their number, the lion's share for several years.

For instance, most of the funds meant for post-secondary establishments of minorities were granted to Quebec, for McGill University. Francophones have to face reality, which is that in most provinces, students must leave home to pursue post-secondary education in their language. Many prefer to study in English.

We also denounced the way funds were used for ends other than education in French. Up to the current agreement, the provinces were not accountable to Ottawa. Despite this, Nova Scotia's Department of Education succeeded, for two years in a row, in using the funds for other purposes, and did so with

J'aimerais commencer par la question de l'ambiguïté. Puisqu'il existe une variété d'interprétations données à la Partie VII, autant conclure tout de suite que la loi est ambiguë, que le législateur a parlé pour dire quelque chose, mais n'a pas réussi du premier coup. Seul un tribunal pourrait trancher la question de savoir si oui ou non la Partie VII est déclaratoire ou exécutoire. Mais tout indique, d'après les tentatives du sénateur Gauthier, que les tribunaux ne veulent pas s'en mêler.

Qu'allons-nous faire?

Notre commission appuie sans réserve l'objectif de modifier la Loi sur les langues officielles. C'est peut-être la seule stratégie qui nous reste. Nous souhaitons que les parlementaires trouvent le moyen de raffermir leur définition de ce qu'est le Canada et qu'ils acceptent de parfaire la loi.

La modification constituerait d'abord à renforcer le caractère obligatoire de la loi, comme le propose le sénateur Gauthier, et accorderait au Commissariat aux langues officielles la compétence de poursuivre le gouvernement à partir du principe qu'il n'y a pas de droit sans remède.

Le respect des minorités, la dualité linguistique et le progrès vers l'égalité, ce sont des questions de justice. Que justice se fasse. Ne faut-il pas qu'il y ait habilitation? La loi doit habiliter le gouvernement, elle doit habiliter le Commissariat aux langues officielles et elle doit habiliter la minorité, sinon on va continuer à tourner en rond.

La commission que je représente demande depuis 20 ans des changements à la Loi sur les langues officielles. Notre objectif était et demeure l'habilitation de la minorité francophone en matière d'éducation. La cible de notre demande est le Programme des langues officielles dans l'enseignement, le PLOE. Ce programme est pour nous une cause de grandes déceptions. Depuis quelques années, nous réclamons la création d'un nouveau programme, qui répondrait aux besoins de la minorité.

Le PLOE a été créé en 1970 et appuie à coût de milliards l'enseignement dans la langue officielle de la minorité dans les provinces et territoires. En 1996, nous avons publié l'étude intitulée: «Où sont passés les milliards»? Nous avons dénoncé la répartition des fonds entre la minorité et la majorité. D'abord, les programmes d'immersion en pleine croissance ont reçu des fonds proportionnellement à cette croissance, au détriment des programmes de langue première. Les anglophones du Québec ont reçu, en raison de leur nombre, la part du lion pendant plusieurs années.

Par exemple, la plus grande partie des fonds destinés aux établissements post-secondaires de la minorité était versée à Québec, pour l'Université McGill. La réalité pour les francophones, c'est que, dans la plupart des provinces, les étudiants doivent s'exiler pour des études post-secondaires dans leur langue. Une bonne part préfère étudier en anglais.

Nous avons aussi dénoncé l'utilisation des fonds pour des fins autres que l'éducation en français. Jusqu'à la présente entente, les provinces n'avaient pas de comptes à rendre à Ottawa. Malgré cela, le ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse a réussi impunément, deux années de suite, à utiliser les fonds à d'autres

impunity. Despite our cries of alarm, nothing was done to rectify the situation. And we are still waiting for Heritage Canada to investigate Nova Scotia as requested.

We asked several times that the program be revised to take into account section 23 of the Canadian Charter of Rights and Freedoms, adopted in 1982. According to Canada's Supreme Court, this section is "the cornerstone of Canada's commitment to bilingualism [...]" Section 23, as we know, is meant to "remedy the progressive historical erosion of official language groups."

There is an obvious continuity between the Official Languages Act and the Charter. On paper, section 23 does not provide for any status for immersion schools, but rather it guarantees an education in the first language. The OLEP is disregarding this obligation. It is treating the majority and the minority equally, whereas section 23 requires a different treatment.

How can we change bad habits that have lasted for more than 30 years? The Official Languages Program has created dependency in the provinces. Helped by federal funds, provinces generally rushed to offer immersion programs while at the same time they hindered the creation of programs in the first language.

In Prince Edward Island, when parents asked for a French school in Prince-West, they were told: "We will give you immersion, which will help both communities." And this community has been constantly eroded ever since.

The situation has not changed much. Still today, hundreds of thousands of dollars are spent by Ottawa to maintain services for the linguistic majority even though this is a responsibility of the provinces. Basically, the program empowers provinces and not minorities.

Nonetheless, the provinces have signed the Charter. They, just like the federal government, have a constitutional obligation to promote official languages in education, and to achieve equality in these results. To the contrary, they decided to take advantage of the federal government's help. In fact, the progressive historical erosion of francophone groups is still going on. We are still waiting for the act and for the section 23 to bear fruit.

What is the status of education in French? With the advent of school management, the newly elected francophones were given the key to the school system and told, essentially, to make due as before, which means with nothing!

Heritage Canada, which is responsible for the program, maintains that the funding is more and more favourable to the minority, but there is no way of verifying whether this is so. We only know that the federal government is currently spending \$293 million per year in the provinces and territories for this program.

The waste of federal funds is obvious in the way programs are developed by the departments. Even now in 2002, it is every man for himself. No matter whether they have 1,000 or 100,000 francophone students, the provinces all get federal funds for developing provincial programs. Now these programs

fin. Malgré nos cris d'alarme, rien n'a été fait pour corriger la situation. Et on attend toujours l'enquête demandée à Patrimoine canadien par rapport à la Nouvelle-Écosse.

Nous avons demandé à plusieurs reprises que le programme soit révisé pour tenir compte de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés, adoptée en 1982. Selon la Cour suprême du Canada, cet article constitue «la clé de voûte de l'engagement du Canada envers le bilinguisme [...]». L'objet de l'article 23, faut-il le rappeler, est de «remédier à l'érosion progressive historique des groupes de langue officielle.»

La continuité entre la Loi sur les langues officielles et la Charte est évidente. Sur papier, l'article 23 n'accorde aucun statut à l'école d'immersion, mais bien une garantie pour l'enseignement dans la langue première. Le PLOE ne tient pas compte de cette obligation. Il traite de façon égale la majorité de la minorité, alors que l'article 23 dicte un comportement différent.

Comment changer plus de 30 ans de mauvaises habitudes? Le Programme des langues officielles a créé une dépendance chez les provinces. Grâce aux fonds fédéraux, les provinces se sont, en général, précipité à offrir des programmes d'immersion tout en mettant des obstacles à l'ouverture de programmes dans la langue première.

À l'Île-du-Prince-Édouard, quand les parents ont demandé une école française à Prince-Ouest, on leur dit: «On va vous donner l'immersion, cela va aider les deux communautés». À partir de ce moment, l'érosion de cette communauté sévit.

La situation n'a pas tellement changé. Encore aujourd'hui, des centaines de millions de dollars sont dépensés par Ottawa pour maintenir un service à la majorité linguistique que les provinces ont la responsabilité de fournir, de toute façon. Bref, le programme habilite les provinces et non la minorité.

Pourtant, les provinces sont signataires de la Charte. Elles ont, tout comme le gouvernement fédéral, une obligation constitutionnelle de promouvoir les langues officielles dans l'éducation, sur la base d'égalité des résultats. Elles se sont, au contraire, positionnées pour profiter de l'aide du gouvernement fédéral. Dans les faits, l'érosion progressive historique des groupes francophones se poursuit. On attend encore que la loi et l'article 23 portent leurs fruits.

Dans quel état l'éducation en français est-elle? Avec la gestion scolaire, on a donné aux nouveaux élus francophones la clé des écoles en leur disant, essentiellement: «Débrouillez-vous comme avant, avec rien!»

Au ministère du Patrimoine canadien, responsable du Programme, on soutient que le financement favorise de plus en plus la minorité, mais on n'est pas en mesure de vérifier si telle est la situation. On sait seulement que le gouvernement fédéral dépense actuellement 293 millions de dollars par année dans les provinces et territoires en vertu de ce programme.

Le gaspillage des fonds fédéraux est évident dans le développement des programmes dans les ministères. Encore en 2002, c'est chacun pour soi. Qu'elles aient mille ou cent mille étudiants francophones, les provinces obtiennent chacune des fonds fédéraux pour développer des programmes chez eux. Or, ces

are essentially the same in every province. They are meant as much for education in the first language as in the second language.

This is why the commission asked Heritage Canada to pay the funds meant for education in French directly to the educational communities, without going through departments. Then we could develop a national curriculum for teaching French as a first language and we could grant more funds to the aspects of cultural identity.

On the contrary, this is simply not being done. They gave us the answer that education is a provincial mandate and that the federal must necessarily go to the provinces to exercise its spending rights. Then we were invited to participate in the process of orienting the program and to take part in the negotiations with the provinces. None of this has happened yet.

Nonetheless, our position is clear: if the federal government uses its spending power for education, it must do so while respecting its legal and constitutional obligations. These obligations are found in the act and in the Charter.

Thus we are still hoping that the Official Languages Act will be amended to remove the provincial mandate as it applies to education in French as a first language. In other words, section 23 makes no sense because it is supposed to give management rights to the minorities. We are still waiting for the enabling of the minority provided for under section 23.

Thus, in 2002, the commission asked for the creation of a new federal program in support of community initiatives in education. We presented this request to the minister in charge of coordinating official languages, Mr. Stéphane Dion. He listened to us attentively.

This is probably a good time to talk about political will because we finally have something positive to share with you. We saw the Supreme Court come down on the side of the Summerside francophone parents, in P.E.I., — I am just coming back from there today — and the Ottawa Montfort Hospital defenders. We heard Prime Minister Jean Chrétien state in the 2001 Speech from the Throne that protecting and promoting official languages is a government priority.

Soon after, Minister Dion was put in charge of coordinating official languages. We have high hopes for the recovery plan the minister is to introduce in the coming weeks. Having witnessed the political will going downhill for decades, are we right to hope? The future will tell.

However, there are contradictory signs concerning this political will. You know that the *Arsenault-Cameron* Supreme Court decision allowed three schools and community centres to be set up on Prince Edward Island. I would like to open a little aside here: when the French school finally opened its doors in Summerside, Ms Arsenault-Cameron's daughter was too old to register. She

programmes sont essentiellement les mêmes d'une province à l'autre. Ils servent tout autant l'enseignement dans la langue première que dans la langue seconde.

Voilà pourquoi la Commission a demandé au ministère du Patrimoine de verser les fonds destinés à l'éducation française directement aux communautés éducatives, sans passer par les ministères. On pourrait alors développer un curriculum national pour l'enseignement du français dans la langue première et consacrer plus de fonds aux dimensions culturelles identitaires.

Par contre, cela ne se fait tout simplement pas. On nous a répondu que l'éducation était de compétence provinciale et que le fédéral doit obligatoirement passer par les provinces pour exercer son pouvoir de dépenser. On a alors demandé de faire partie du processus d'orientation du Programme et de participer au processus de négociation avec les provinces. Cela ne s'est pas encore produit.

Notre position est pourtant claire: si le gouvernement fédéral utilise son pouvoir de dépenser en éducation, il doit le faire en tenant compte de ses obligations juridiques et constitutionnelles. Ces obligations se trouvent dans la loi et dans la Charte.

Nous continuons donc à souhaiter une modification à la Loi sur les langues officielles pour la soustraire de la juridiction des provinces dans son application à l'éducation française dans la langue première. Autrement dit, l'article 23 n'a pas de sens puisqu'il est censé donner à la minorité le droit de gestion. Cette habilitation de la minorité prévue dans l'article 23 se fait toujours attendre.

La Commission a donc demandé en 2002 la création d'un nouveau programme fédéral d'appui aux interventions communautaires en éducation. Nous avons présenté cette demande au ministre chargé de la coordination des langues officielles, M. Stéphane Dion. Nous avons obtenu une oreille attentive.

C'est sans doute le moment de parler de volonté politique puisque nous avons enfin du positif à partager avec vous. Nous avons entendu la Cour suprême donner raison aux parents francophones de Summerside, à l'Île-du-Prince-Édouard, d'où j'arrive aujourd'hui, et aux défenseurs de l'Hôpital Montfort d'Ottawa. Nous avons entendu le premier ministre Jean Chrétien affirmer dans le discours du Trône de 2001 que la protection et la promotion des langues officielles est une priorité du gouvernement.

Nous avons peu après appris la nomination du ministre Dion à la coordination des langues officielles. Nous fondons de grands espoirs sur le plan de relance que le ministre doit présenter dans les prochaines semaines. Après avoir vu la volonté politique dégringoler pendant des décennies, avon-nous raison d'espérer? L'avenir nous le dira.

Il y a toutefois des signes contradictoires de cette volonté politique. Vous savez que le jugement *Arsenault-Cameron* de la Cour suprême a permis de créer trois centres scolaires et communautaires à l'Île-du-Prince-Édouard. J'aimerais ouvrir une parenthèse: au moment où l'école française a enfin ouvert ses portes à Summerside, la fille de Mme Arsenault-Cameron était

had to pursue her education in the neighbouring community. The two levels of government announced this great news hand-in-hand, but initial enthusiasm soon disappeared when the Island's francophones found out that the federal government was not ready to do its share to build and manage those centres. The management of the centres is still very unsettled.

Now, these centres are essential to develop the francophone communities on the Island. These communities saw their French schools closed down decades ago but they are still managing to find a few live coals amongst the ashes. Our children do have potential, but they need resources and something to carry them over the long term. Unfortunately, the facilities are not of comparable quality. If we do not mention Summerside in our two other regions, it is because we have trailers parked in a field being used as a school in one of the communities and in the other one, the French school that closed its doors in 1970 reopened them. We are far from equality of results.

It is clear that the support to official languages communities cannot be done without supporting infrastructure such as community school centres, schools, public libraries and early childhood service centres. After decades of neglect and abandon, official languages certainly cannot recover on an ad hoc basis. To achieve equality of results, we will have to invest heavily and over a longer period.

Unfortunately, we are being invited to not ask for too much, but we are asking for what we need. The Canada we want comes with a price attached.

The new program our commission is asking for is focused on an early childhood national support plan. This plan is based on a simple basic principle: the coming of the first child, for the parents, is the opportunity to make a decisive choice for the family unit. So the time to provide what is necessary in early childhood is now or never.

We believe that if the Official Languages Act has teeth, we will be able to pursue our development at the early childhood preschool level and that is the key for the success of our future communities.

Mr. Ronald F. Caza: Mr. Aubin asked me to share my opinions on the relevance of the Montfort question with you. You must not underestimate the problems that members of minorities have in defending their rights before the courts. When people look at the Montfort affair, they find it is extraordinary that we won, but we had to battle on for five years before winning our case. The sacrifices required of minority language citizens, whether francophone or anglophone, to defend their rights are inhuman.

I read Mr. Gaboury's article in yesterday's *Le Droit*, the newspaper, and when he mentioned the government lawyers, he said they come before you to tell you that any given section is declaratory. The message I hear, as a member of a linguistic

trop vieille pour s'y inscrire. Elle a dû continuer son éducation dans la communauté avoisinante. Les deux niveaux de gouvernement se sont donné la main pour annoncer cette belle nouvelle, mais l'enthousiasme initial est vite disparu quand les francophones de l'Île se sont rendus compte que le fédéral n'était pas prêt à faire sa part pour la construction et la gestion de ces centres. La gestion des centres est toujours aussi précaire.

Or ces centres sont essentiels au développement des communautés francophones de l'Île. Ces communautés ont vu leurs écoles françaises fermer il y a plusieurs décennies et elles réussissent cependant à trouver des braises dans les cendres. Le potentiel de nos enfants est là, mais il faut des ressources, du souffle pour le long terme. Malheureusement, les installations ne sont pas de qualité comparable. Si on ne parle pas de Summerside dans nos deux autres régions, c'est parce qu'on a des roulotte stationnées dans un champ en guise d'école dans une des communautés et dans l'autre, l'école française qui avait fermé ses portes en 1970 les a réouvertes. On est loin des égalités de résultats.

Il est bien évident que l'appui aux communautés de langue officielle ne peut se faire sans appui aux infrastructures tels que les centres scolaires communautaires, les écoles, les bibliothèques et les centres de service à la petite enfance. Après des décennies de négligence et d'abandon, il est certain que la relance des langues officielles ne peut se faire à la bonne franquette. Pour atteindre une égalité des résultats, il faudra investir beaucoup et pour longtemps.

Hélas, on nous invite à ne pas trop demander, mais nous demandons ce dont nous avons besoin. Le Canada tel que nous le voulons a un prix.

Le nouveau programme que demande notre Commission est axé sur un plan national d'appui à la petite enfance. Ce plan part d'un principe de base simple: la naissance d'un premier enfant est pour les parents l'occasion de faire des choix déterminants pour l'ensemble de la famille. C'est donc le moment ou jamais de fournir les moyens nécessaires dès la petite enfance.

Nous croyons que si la Loi sur les langues officielles a du mordant, nous permettra de poursuivre notre développement au niveau préscolaire pour la petite enfance, la clé du succès de nos communautés futures.

M. Ronald F. Caza: M. Aubin m'a demandé de partager avec vous mes opinions sur la pertinence du dossier Montfort. Vous ne devez pas sous-estimer la difficulté qu'ont les membres des minorités à faire valoir leurs droits devant les tribunaux. Quand les gens regardent le dossier de Montfort, ils trouvent extraordinaire qu'on ait gagné, mais il a fallu se battre pendant cinq ans avant d'avoir gain de cause. Les sacrifices qu'on demande aux citoyens des minorités linguistiques, francophones ou anglophones, pour faire valoir leurs droits sont inhumains.

J'ai lu l'article de M. Gaboury, publié dans le journal *Le Droit* d'hier, où il dit, en parlant des avocats du gouvernement, qu'ils se présentent devant vous pour vous dire qu'une section telle qu'elle existe est déclaratoire. Le message que j'entends en tant que

minority, is that if you want to use that clause to uphold your rights, you are going to fight all the way up to the Supreme Court.

The fact of the matter is that we do not even know if we are going to win. Senator Gauthier is of the opinion that the clause, in its present wording, is enforceable. I share that opinion, but to tell a client to go to the Supreme Court to find out if it is true or not, to take four years to get there and find out the clause is not enforceable, because you never know what is going to happen, then that is inhuman. Until you actually get to the Supreme Court the damage caused to the minority language communities who will not have had an opportunity to make a claim will be enormous.

The question is not whether the clause as it is presently worded is enforceable or not because the government has said that, in its opinion, it was not enforceable. That means that to claim a right you have to go to the Supreme Court. Thus the essential importance of Senator Gauthier's bill. It is essential because if we battle it out before the courts, it is one thing to battle on and say that we have the proof to justify the courts' intervention, but it is something else altogether to battle on and say that the courts have the right to intervene.

So what the amendment is clarifying, and this is essential, is that the courts have the right to intervene if the evidence shows that the federal government is not fulfilling its obligations. With your bill, you are clarifying this question. The other question still remains, the question that we usually have to demonstrate. It is normal to impose upon the members of a linguistic minority the burden of proving that there is a breach. This is a fair burden that should rest on the shoulders of the minorities, but not the burden as to whether the right itself exists.

There is also the symbolic value. If ever Senator Gauthier's bill was not to win the day, then the message you are sending to all language minorities in Canada is that protecting minorities is not important enough for you to clarify something as essential as the government's obligations in this matter.

In Canada, it is fundamental that the linguistic minorities be able to continue to exist all across the country. The tool being presented by Senator Gauthier is essential to allow that survival.

It is essential for this bill to be passed to determine that the obligation is enforceable so that, after that, francophones and anglophones will be able to take this tool and use it to those ends for which the Official Languages Act was passed and which is to ensure the survival of our linguistic minority communities. Symbolically, the simple fact of passing this bill will give a second wind to all members of language minorities all across Canada to ensure that they have a tool that they can use in their efforts.

Being a member of a linguistic minority means making efforts every day. It is when you stop making efforts that you become assimilated. The members have to be encouraged and this bill is a contribution to that. Second, it offers the essential tool.

membre d'une minorité linguistique est que si on veut utiliser cet article pour faire valoir nos droits, il va falloir qu'on se batte jusqu'en Cour suprême.

La réalité est qu'on ne sait même pas si on va gagner. Le sénateur Gauthier est d'avis que l'article, tel qu'il est actuellement rédigé, est exécutoire. Je partage cet avis, mais dire à un client de se rendre en Cour suprême pour voir si c'est vrai, prendre quatre ans pour y arriver pour apprendre que l'article n'est pas exécutoire, parce qu'on ne sait pas ce qui va arriver, c'est inhumain. D'ici à ce qu'on arrive à la Cour suprême, le dommage causé aux communautés linguistiques minoritaires qui n'ont pas eu l'occasion d'invoquer ce droit sera énorme.

La question ne se pose pas à savoir si l'article qui existe maintenant est exécutoire ou non, parce que le gouvernement a dit que, selon lui, il n'était pas exécutoire. Cela revient à dire que pour faire valoir un droit, il faut aller à la Cour suprême. De là l'importance essentielle du projet de loi du sénateur Gauthier. C'est essentiel, parce que si on se bat devant les tribunaux, c'est une chose de se battre et de dire qu'on a la preuve pour justifier que les tribunaux interviennent. C'est une autre chose de se battre et de dire que les tribunaux ont le droit d'intervenir.

Ce que l'amendement clarifie donc, et c'est essentiel, c'est que les tribunaux ont le droit d'intervenir si la preuve démontre que le gouvernement fédéral manque à ses obligations. Avec votre projet de loi, vous clarifiez cette question. Il reste toujours l'autre question, la question qu'on doit d'habitude démontrer. C'est normal d'imposer aux membres d'une minorité linguistique le fardeau de prouver qu'il y a violation. C'est un fardeau juste qui devrait reposer sur les membres des minorités, mais pas le fardeau de savoir si le droit lui-même existe.

Il y a aussi la valeur symbolique. Si jamais le projet de loi du sénateur Gauthier n'avait pas gain de cause, le message qu'on envoie à toutes les minorités linguistiques au Canada est que la protection des minorités n'est pas assez importante pour qu'on clarifie quelque chose d'aussi essentiel que l'obligation du gouvernement en cette matière.

Il est fondamental, au Canada, que les minorités linguistiques puissent continuer à exister partout au pays. L'outil présenté par le sénateur Gauthier est essentiel pour assurer cette survie.

Il est essentiel que ce projet de loi soit adopté pour déterminer que l'obligation est exécutoire pour que, par après, les francophones et les anglophones puissent prendre cet outil et l'utiliser pour les fins pour lesquelles on a adopté la Loi sur les langues officielles, qui est d'assurer la survie des communautés linguistiques minoritaires. Symboliquement, le simple fait d'adopter ce projet de loi va conférer un regain de vie à tous les membres des minorités linguistiques à travers le Canada pour assurer qu'ils ont l'outil et, à partir de là, ils peuvent faire l'effort.

Être membre d'une minorité linguistique, c'est faire des efforts à tous les jours. C'est quand on arrête de faire les efforts qu'on devient assimilé. Les membres ont besoin d'être encouragés et ce projet de loi y contribue. Deuxièmement, il offre l'outil essentiel.

[English]

The Chairman: We have seven minutes before we must rise. Committees cannot continue while the Senate is sitting.

[Translation]

Senator Beaudoin: I agree with you, we must accept the amendment. Secondly, if we do not do it, sooner or later we will have to go before the courts. I prefer the first solution even though I am a lawyer. Our role as senators is to improve our system. This amendment is headed in the right direction.

Senator Gauthier: I wish to thank the witnesses for their evidence. Your presentation, Mr. Aubin, impressed me in the sense that you represent those French Canadians living in Ontario. What means do you use? Do you have enough in the way of financing? Where do your funds come from and what problems do you have?

Mr. Aubin: I have often spent my own money, the same as you have done. I am still doing it. I find it a bit hard, because in the generation following ours, there are fewer people. It also seems to me that they are more tired and absent-minded.

When we have to intervene, the French-language or English-language institutions in Quebec who defend our rights are not perceived as being important enough by the federal government to ensure that they have permanent offices. I regret that very much. I regret that the federal government cannot set up offices for all kinds of departments. If you believe that Industry Canada needs an office and permanent staff but you still do not believe that the provincial ACFO is important enough for that even after 92 years of existence, then that is a big problem for me. If there was nothing left to do, I would not care, but there is still a lot to do. I identified something before in the area of hospitals and I can see it coming. And I have indicated many times at many government levels that what the federal government is setting up, what is called “government on-line” — or in French: “gouvernement en direct” — is going to have disastrous results unlike anything we have ever seen before. It is simply a devolution of services. You give the contracts to somebody. We are going through that in Ontario.

When you call somewhere in Ontario to get service in French, you are given the choice of pressing on the one or the two on your dial pad. When you press on the two, three or four times, then you have to wait 15 or 20 minutes before somebody answers you in English: “Did somebody take care of you?” That is what you are in the process of setting up at the federal government level.

[English]

The Chairman: The same thing happens if you press “one.”

[Traduction]

La présidente: Vous avez sept minutes avant que nous ne levions la séance. Les comités ne peuvent pas continuer à siéger pendant que le Sénat siège.

[Français]

Le sénateur Beaudoin: Je suis d'accord avec vous, il faut accepter l'amendement. Deuxièmement, si on ne le fait pas, tôt ou tard, il faudra aller devant les cours. Je préfère la première solution même si je suis avocat. Notre rôle, en tant que sénateurs, est d'améliorer notre système. Cet amendement va dans la bonne direction.

Le sénateur Gauthier: Je tiens à remercier les témoins de leur intervention. Votre prestation, monsieur Aubin, m'a impressionné dans le sens que vous représentez les Canadiens français vivant en Ontario. Quels moyens utilisez-vous? Vos moyens financiers sont-ils suffisants? D'où viennent vos fonds et quels sont les problèmes?

M. Aubin: J'ai souvent sorti des dollars de ma poche, comme vous l'avez fait vous-même. Je le fais encore. Je trouve cela un peu difficile, parce que dans la génération qui nous suit, il y a moins de personnes. Il me semble qu'ils sont plus fatigués et aussi et plus distraits.

Quand on doit intervenir, les institutions de langue française ou de langue anglaise au Québec qui s'adonnent à la défense des droits ne sont pas perçues comme étant assez importantes par le gouvernement fédéral pour s'assurer qu'il y ait des bureaux permanents en place. Je regrette beaucoup cela. Je regrette que le gouvernement fédéral ne puisse mettre en place des bureaux pour toutes sortes de ministères. Si on croit qu'Industrie Canada doit avoir un bureau et un personnel permanents mais qu'on ne croit jamais que l'ACFO provinciale est assez importante pour cela après 92 ans d'existence, ça me pose un gros problème. S'il ne restait rien à faire, ça ne me ferait rien, mais il reste beaucoup à faire. Ce que j'ai identifié tout à l'heure dans le domaine des hôpitaux, je le vois venir. Et je l'ai indiqué à plusieurs reprises, dans plusieurs instances gouvernementales, que ce que le gouvernement fédéral est en train de mettre en place, ce qu'on appelle «gouvernement en direct» — en anglais: «government on line» — va avoir des effets désastreux comme on n'en a jamais vu. C'est une dévolution de services. On donne des contrats à quelqu'un. On le vit en Ontario.

Quand on appelle en Ontario pour avoir des services en français, on a le choix d'appuyer sur le un ou le deux sur le clavier téléphonique. Quand appuie sur le deux, à trois ou quatre reprises, on est en attente pendant 15 ou 20 minutes avant que quelqu'un nous réponde en anglais: «Did somebody take care of you?» On est en train de mettre cela en place au gouvernement fédéral.

[Traduction]

La présidente: Il en va de même si vous appuyez sur le «un».

Mr. Aubin: I will give you an example. If you wish to reserve a room at the Delta Hotel or Courtyard Marriott in Toronto, you can get quick and good service in French. There is no reason for a provincial or federal government not to do the same. Hire people, and pay them \$100 a week more.

The Chairman: I should like to see quick service in both official languages.

Mr. Aubin: I would like to see that as well.

[*Translation*]

To answer your question, Senator Gauthier, the funds often are not there to defend the causes or to advance minority rights.

Ms Soltermann: We are far from having enough money to pay for the cost of our cases and our challenges.

[*English*]

The Chairman: Thank you all very much.
The committee adjourned.

M. Aubin: Je vais vous citer un exemple. Si vous voulez réserver une chambre à l'Hôtel Delta ou au Courtyard Marriott de Toronto, vous pouvez obtenir rapidement un bon service en français. Il n'y a aucune raison qu'un gouvernement fédéral ou provincial ne fasse pas la même chose. Engagez des gens et payez-les 100 \$ par semaine de plus.

La présidente: J'aimerais bien obtenir un service rapide dans les deux langues officielles.

M. Aubin: Moi aussi.

[*Français*]

M. Aubin: Pour répondre à votre question, sénateur Gauthier, souvent, les fonds ne sont pas là pour défendre les causes ou pour faire avancer les droits des minorités.

Mme Soltermann: On est loin d'avoir les moyens suffisants pour défrayer le coût de nos dossiers et de nos défis.

[*Traduction*]

La présidente: Merci beaucoup.
La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:

Public Works and Government Services Canada – Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada – Édition
45 Boulevard Sacré-Coeur
Hull, Québec, Canada K1A 0S9

WITNESSES:

From the Quebec Community Group Network:

Hugh Maynard, President;
Deborah Hook, Executive Director;
Richard Henderson, President, Outaouais Alliance.

From the Law Commission of Canada:

Nathalie Des Rosiers, President.

As a panel:

From the Commission nationale des parents francophones (CNPF):

Colleen Soltermann, President;
Jean-Pierre Dubé, Liaison Director.

From the Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO):

Jean-Marc Aubin, President;
Ronald F. Caza, Lawyer.

TÉMOINS:

Du Quebec Community Group Network:

Hugh Maynard, président;
Deborah Hook, directrice exécutive;
Richard Henderson, président, Alliance, région de l'Outaouais.

De la Commission du droit du Canada:

Nathalie Des Rosiers, présidente.

En table ronde:

De la Commission nationale des parents francophones (CNPF):

Colleen Solterman, présidente;
Jean-Pierre Dubé, directeur liaison.

De l'Association canadienne-française de l'Ontario (ACFO):

Jean-Marc Aubin, président;
Ronald F. Caza, avocat.